



Les Jeux Olympiques L'affaire de tous !

CARRIÈRES ET RÉMUNÉRATIONS DES PTP :
DES AVANCÉES À CONFIRMER

Et pendant ce temps là

Les « boules chaudes » de Sepp Blatter

L'ancien dirigeant de la FIFA a dévoilé dans un entretien le mécanisme, testé selon lui, de trucage des tirages au sort des compétitions. Rien de plus simple, nous révèle t-il le garçon !! On met certaines boules qui contiennent les noms des équipes au réfrigérateur juste avant le tirage. Au toucher, vous pouvez donc deviner, avec la température, s'il s'agit d'un favori ou non. Consternant.

Quand les réfugiés construisent du lien

Cela faisait 7 ans que l'équipe de foot B du village de Belenaves (Allier) n'arrivait pas à s'inscrire à un championnat faute, d'un nombre suffisant de joueurs. Le 24 septembre dernier, c'est au grand complet que l'équipe a pu jouer son premier match de 3ème division de district, grâce à l'arrivée d'une dizaine de réfugiés afghans et soudanais pour grossir l'effectif. Ils voulaient participer à la vie du village, a déclaré l'édile local ! A quand une carte scolaire obligatoire pour le privé ?

Bonjour les « cumulards »

Sur 95 présidents de département, seulement 20 n'ont aucun autre mandat. 1 est conseiller régional, 34 sont également parlementaires (parmi ces 34, 3 ont un autre mandat et 2 en ont deux autres) et 40 sont aussi élus municipaux (dont 30 parmi ces 40 sont également élus intercommunaux). C'est dur le renouvellement.

Ça rapporte le Sport

Alain Afflelou, l'opticien, est le nouveau partenaire de la ligue de football. Il a déclaré, via son président directeur général, qu'il bénéficierait ainsi d'une excellente visibilité (sans jeu de mot, quoique) autour du terrain et que cela permettrait ainsi d'animer avec efficacité son réseau de partenaires franchisés. C'est qu'il voit loin et bien, le p'tit Alain !!

C'est chaud les élections dans les fédérations

Au tennis, que du bonheur après l'audit de 2 inspecteurs généraux JS. Les coups bas succèdent aux turpitudes, mais ce sont les salariés de la fédération qui risquent de trinquer « in fine ». La cause supérieure de la finale de la prochaine FED CUP a temporairement « rabiboché » ce joli monde.

Au rugby, le spectacle est lui aussi permanent avec l'affrontement entre les listes Pierre Camou et celles de Bernard Laporte. Le premier nommé bénéficie du soutien de Jean Louis Boujon, bien connu dans le milieu du sport scolaire, dont on connaît les difficultés actuelles avec la justice (15 mois de prison avec sursis et 30 000€ d'amende) ; on ne peut d'ailleurs que dénoncer la scandaleuse représentation qu'il a exercée pour le compte de notre pays et du mouvement sportif durant les derniers Jeux Olympiques de Rio. Le second nommé fut le ministre chargé des sports, arrivé 6 mois en retard (octobre 2007), auteur de la fermeture de 8 CREPS ...

michel.rotenberg@snepfusu.net



© L. Peréval par franceparalympique

DERNIÈRE MINUTE : BUDGET 2017

Au moment où nous écrivons, le projet de budget (« le bleu ») n'est pas connu ; nous sommes seulement en possession de la communication ministérielle qui, comme chaque année, annonce un budget en forte progression ! Une analyse du budget 2017 sera mise en ligne ultérieurement sur notre site internet.

Présenté au CTM du 06/10 par les services financiers du 1^{er} ministre, le budget progresserait de 15% ! Une analyse rapide met en évidence des aberrations, pour qui connaît les missions et les besoins. Chers ministres, écoutez vos agents.

JS se résumerait-elle au service civique ? Ce dispositif discutable absorbe 1/3 du budget (390 millions sur 997 dont le CNDS) ; restent 86 millions pour les autres actions JEPVA.

Côté Sport, les exonérations fiscales de l'Euro 2016 de football sont supérieures à ce budget de 219 millions. Du coup le financement du sport se fait sur les 260 millions du CNDS.

Le SNEP-FSU, avec les syndicats travaillant aux côtés des PTP, a souligné le ridicule de ce budget qui sera facilement remis en cause après les élections du printemps 2017.

Le service public JS a besoin d'autres choix pour une France sportive à l'image des athlètes qui nous ont enchantés aux Jeux de Rio.

Ce budget doit être doublé. Il en va de la candidature de Paris aux JOP de 2024 !

A QUI S'ADRESSER AU SNEP NATIONAL ?

TÉL. : 01 44 62 82 32 • FAX : 01 44 62 82 48 - MÉL : MJS@SNEPFUSU.NET

Responsable du secteur sport :

Gwénaëlle NATTER
gwenaelle.natter@snepfusu.net

Organisation du secteur sport :

Michel ROTENBERG
michel.rotenberg@snepfusu.net
06 88 96 21 30

Établissements : CREPS - Ecoles Nationales

Dany BARBOZA
dany.barboza@insep.fr
Jean KANAPA
jean.kanapa@creps-rhonealpes.sports.gouv.fr
Sébastien REMILLIEUX
sebastien.remillieux@creps-paca.sports.gouv.fr
Michel AUSTERLITZ
michel.austerlitz@wanadoo.fr

Services : DR, DD

Pierre-Yves DORE
pierre-yves.dore@ille-et-vilaine.gouv.fr
Gwénaëlle NATTER
gwenaelle.natter@drjscs.gouv.fr

Gestion des carrières et des personnels

Professeurs de sport :
Gwénaëlle NATTER
gwenaelle.natter@drjscs.gouv.fr

CTPS sport :

Yvan DAVID
yvan.david@languedoc-roussillon-fff.fr
Luc MARCHAL
luc.marchal@drjscs.gouv.fr

Dossiers spécifiques

CTS :

Yvan DAVID
yvan.david@languedoc-roussillon-fff.fr
Luc NIKONOFF
luc.nikonoff@ffsa.asso.fr

Pôles Ressources Nationaux :

Michel AUSTERLITZ
michel.austerlitz@wanadoo.fr

Politique sportive :

Jean LAFONTAN
jean.lafontan@snepfusu.net

Retraites :

Christine CHAFIOL
christine.chafiol@snepfusu.net
01 44 62 82 15

Santé :

Lionel DELBART
lionel.delbart@snepfusu.net
01 44 62 82 36



SOMMAIRE

News p.2

- Et pendant ce temps là...
- Budget 2017
- A qui s'adresser au SNEP national ?

Edito p.3Échos des luttes p.4Actualités p.5-7

- Élections professionnelles du 30 juin 2016
- PPCR
- Politique indemnitaire 2016 des PTP
- Instances de dialogue social : un été marathon
- Harmonisation du temps de travail en DR(D)JSCS et DJSCS
- L'agenda du secteur sport de juin à octobre

Réforme territoriale p.8-9

- Ambitions JSCS 2018
- Groupes de travail « missions, territoires, métiers »
- Décentralisation des CREPS, vigilance !
- L'impact de la réforme territoriale sur les clubs
- Le soutien du ministère aux fédérations

DOSSIER JOP p.10-15

- Rio 2016 : félicitations !
- Rio 2016 : point de vue d'un prof d'EPS
- Rio 2016 : ça bouge pour les femmes !
- Rio 2016, fin de partie et résultats
- Sport de haut niveau : le modèle anglais est-il à suivre ?
- Les états généraux du sport de haut niveau
- L'Euro 2016 de football
- Paris 2024 : les différents secteurs du SNEP-FSU mobilisés
- Paris 2024 : que les jeux voient l'avenir
- Paris 2024 : le SNEP-FSU 93 s'invite dans le débat
- Paris 2024 : que faire des jeux ?

Actualités p.16-17

- Rythmes scolaires, PEDT, TAP : les animateurs se rebellent
- Raréfaction des filles en STAPS
- Les questions d'égalité dans le sport vous intéressent ?
- L'éducation populaire à Jeunesse et Sports
- Congrès 2017 du SNEP-FSU

Corpo p.18-19

- Formation initiale des personnels JS et recrutements
- Avancement des profs de sport



RÉHABILITONS ENSEMBLE L'ACTION COLLECTIVE

Cet été aura une nouvelle fois été marqué par les attentats survenus sur le territoire national et dans d'autres pays. La cohésion nationale réclamée à grands cris se fissure et l'instrumentalisation politique de ces actes barbares est de plus en plus nauséabonde. Le sport est appelé en renfort avec le présupposé qu'il serait porteur intrinsèquement des valeurs du vivre ensemble. Dans ce contexte se sont tenus l'Euro de football et les Jeux de Rio. Ces événements sportifs sont à appréhender, comme à chaque fois, avec un regard critique tant il est difficile de séparer le sport des usages qui en sont faits. L'inventivité humaine en permanence renouvelée et les émotions qu'elle suscite sont toujours contrebalancées par une analyse globale du sport et de ses dérives, que nous avons le devoir de dénoncer : l'argent dans le sport, le dopage, l'absence de démocratie des instances en charge du sport mondial et national...

Faire de notre pays une « nation sportive » exemplaire : un vaste chantier !

La 1^{ère} pierre de ce chantier est de reconstruire Jeunesse & Sports avec des moyens humains et financiers. Le rôle des profs et CTPS sport, là où ils-elles travaillent pour entraîner, former, conseiller, est fondamental. Les suppressions massives d'emplois sont à enrayer. Les conditions de travail sont à restaurer pour redonner confiance et sens aux agents JS.

L'ouverture des discussions budgétaires n'augure rien de bon ; une nouvelle baisse des subventions aux fédérations sportives (78,7 millions d'euros contre 81,4 en 2016) est à craindre.

On n'est plus très loin du modèle anglo-saxon du « médaillable /rentable », tant vanté, pour justifier la politique du haut niveau. Les athlètes, précaires financièrement pour une grande majorité, apprécieront...

La suppression de l'EPS au diplôme national du brevet à l'Éducation Nationale, le silence en matière de politique pour le sport pour tous au ministère chargé des sports, sont des exemples qui doivent nous interroger sur les politiques publiques et doivent nous conduire à construire, ensemble, des alternatives pour donner au sport la place qu'il mérite dans notre société.

Au moment où le comité de candidature de PARIS 2024 engage la dernière ligne droite avant la désignation de la ville hôte en septembre 2017, le SNEP, fort de sa représentativité et de ses 10 000 adhérents, rappelle que les sportifs et bénévoles potentiels de 2024 sont actuellement dans les établissements scolaires et les clubs de notre pays. Les moyens d'une autre politique existent. Un autre partage des richesses, la lutte effective contre l'évasion et les niches fiscales sont des pistes à explorer pour disposer des moyens nécessaires à nos ambitions.

Une grande campagne doit se construire autour de ces sujets et le SNEP-FSU interrogera, le moment venu, les candidat(e)s aux élections présidentielles et législatives de 2017.

Pour mener ces luttes, nous avons besoin de nous rassembler. Se syndiquer, rejoindre une organisation professionnelle, c'est participer du nécessaire mouvement pour construire collectivement des alternatives. Nous comptons sur chacun-e d'entre vous.

benoit.hubert@snepfsu.net

SNEP-FSU : Hebdomadaire du Syndicat National de l'Éducation Physique de l'Enseignement Public - **FSU** - Directeur de publication : BENOIT HUBERT • Imprimerie SIPÉ 91350 Grigny • CPPAP 0619 S 07009 • SNEP 76, rue des Rondeaux - 75020 PARIS - TÉLÉCOPIE : 01.43.66.72.63 - TÉLÉPHONE : 01.44.62.82.10 - E. Mail : bulletin@snepfsu.net - SITE INTERNET : <http://www.snepfsu.net> • Prix AU N° : 2,29 € - Abonnement : 60 € - Publicité : COM D'HABITUDE PUBLICITÉ : Clotilde POITEVIN - AMADIEU : 05.55.24.14.03 - E. Mail : Clotilde.poitevin@cmdhabitude.fr

LA MOBILISATION COLLECTIVE PAYE TOUJOURS !

L'article 10 préservé

A l'occasion d'un groupe de travail, la DRH a voulu remettre en cause l'article 10 des PTP. Face à cette grave attaque sur le statut des personnels JS, le SNEP-FSU a été à l'initiative d'une réponse intersyndicale forte. Interpellé lors du comité technique ministériel qu'il présidait le lendemain, le ministre Kanner a sommé la DRH de revoir sa position. Pour plus d'infos : lire l'article sur l'harmonisation du temps de travail en DR (p.7)

Exclusion du RIFSEEP et relèvement des plafonds indemnitaires

Après de nombreux mois de lutte, les organisations syndicales ont enfin obtenu que les personnels techniques et pédagogiques soient exclus du RIFSEEP, ce Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel, que tous les syndicats estiment injuste et inadapté à nos métiers (comment comparer le mérite d'un CAS par rapport à celui d'un CTS ou d'un formateur, sans oublier les différences à l'intérieur de ces fonctions ? La mesure se faisant à crédits constants, le relèvement des plafonds ne permet que de creuser les inégalités et risque d'induire des stratégies individuelles ...) Parallèlement, nous venons d'obtenir la promesse du ministre Kanner de relever les plafonds indemnitaires des PTP, espérons que cela interviendra avant la fin de l'année pour que tous les profs de sport et CTPS puissent bénéficier du reliquat de fin d'année ! Pour plus d'infos : lire l'article (p.5)

Revalorisation des carrières (PPCR)

Après un long bras de fer avec l'administration dans les instances « corpo » et politiques, les syndicats JS ont enfin obtenu l'ouverture du chantier PPCR et la promesse d'un calque des grilles indiciaires des PTP sur celles des enseignants de l'Education Nationale. Cette mesure s'ajoute à la revalorisation du point d'indice précédemment obtenue



(1,2% en 2 fois). On est encore loin du compte, mais il convient d'acter ces avancées dans le contexte actuel. Pour plus d'infos : lire l'article sur la revalorisation/PPCR (p.5)

Le SNEP-FSU en régions

Les collègues rencontrés lors de la campagne FSU aux élections professionnelles à Toulouse, Quimper, Bourges et ailleurs, nous ont fait remonter beaucoup d'inquiétudes mais aussi des aspirations.

A Poitiers, le SNEP-FSU a invité le SNUTER-FSU, syndicat de la fonction publique territoriale, pour essayer de répondre aux interrogations des agents du CREPS transférés à la Région.

A Vallon Pont d'Arc, le SNEP-FSU a dû apprendre à la CFDT les réalités des missions et métiers exercées ; bien au fait des contraintes des collègues, elle a rétabli la vérité pour faire respecter le travail de chacun au sein des équipes en CREPS.

En Bretagne, le SNEP-FSU continue à demander la recréation du CREPS de Dinard.

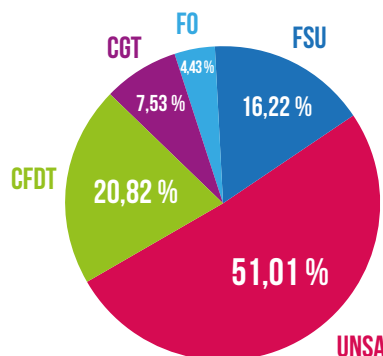
En Lorraine, le SNEP-FSU sollicite des audiences auprès du Conseil Régional pour faire part de ses constats et revendications en matière de soutien aux pratiquants, aux associations sportives (sport fédéral et scolaire) et d'installations sportives pour l'EPS et le sport.

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES DU 30 JUIN 2016

Ces élections, à mi-parcours du renouvellement normal, se sont imposées suite au recours qu'avait déposé l'UNSA. Sur un corps électoral de 5 011 agents, le taux de participation à ce scrutin est de 60.55% ; plus de 3 000 collègues JS ont en effet pris part à ce vote.

Les résultats confirment la représentativité de la FSU qui conserve ses 2 sièges au CTM (comité technique ministériel) et par voie de conséquence son siège au CHSCTM (comité hygiène, sécurité et conditions de travail ministériel). Nous remercions tous les collègues qui nous ont ainsi témoigné leur confiance.

Les résultats définitifs



Les CAP (commissions administratives paritaires) qui gèrent les carrières des personnels ne faisaient pas l'objet d'un nouveau scrutin le 30 juin 2016. Nos élus FSU, tant chez les professeurs de Sport que chez les CTPS demeurent donc opérationnels au service des PTP.

	Nombre de sièges 2014	Nombre de sièges 2016	Évolution 2014-2016
FSU	2	2	=
UNSA	8	9	+1
CGT	1	1	=
CFDT	3	3	=
FO	1	0	-1
Total	15	15	

Les élus SNEP-FSU

- **au CTM JS** : Pierre-Yves DORÉ & Dany BARBOZA
- **au CHSCT M JS** : Aurélie LATREILLE
- **à la CAP des profs de sports** : Gwénaëlle NATTER
- **à la CETP sport (CAP des CTPS)** : Yvan DAVID & Luc MARCHAL

PPPCR

PARCOURS PROFESSIONNELS CARIÈRES RÉMUNÉRATIONS

Après de longs mois de bras de fer avec l'Administration, aussi bien dans les CAP que dans les CTM et autres groupes de travail, les organisations syndicales ont enfin obtenu l'ouverture des négociations PPCR pour les personnels techniques et pédagogiques Jeunesse et Sports. Compte-tenu de l'avancée des travaux pour les enseignants à l'Éducation Nationale et de la perspective de l'élection présidentielle (qui pourrait remettre en cause le protocole), il était urgent d'ouvrir le chantier à JS.

Après l'annonce officielle par le ministre Kanner lors du CTM du 09/09/16, un groupe de travail a été réuni le 27/09/16 puis le 06/10/16. Dans ses propositions, la DRH répond favorablement à la demande des syndicats de caler les grilles indiciaires des PTP sur celles négociées à l'Éducation Nationale, notamment par la FSU (1^{ère} organisation syndicale au MEN), avec un avancement à un rythme unique. En moyenne, le gain financier est de 4% sur l'ensemble d'une carrière. Il s'agit aussi de faire correspondre la grille des CTPS à celle des agrégés, avec un indice terminal revu à la hausse (et donc une rémunération accrue).

En plus des revalorisations indiciaires et de la garantie d'accéder à la Hors Classe après la Classe Normale pour tous les agents faisant une carrière complète, un 3^{ème} grade sera créé. Les conditions d'accès à cette Classe Exceptionnelle restent à



négocier. La masterisation et la fusion des corps (tous CTPS) seront vues séparément afin de ne pas ralentir la validation des avancées indiciaires. D'autres points sont à finaliser, mais l'économie générale du projet est satisfaisante, puisque tous les agents y gagnent !

Il faut maintenant aller vite, car il faut saisir le guichet unique de la fonction publique, faire adopter les textes en CTM puis retourner vers la fonction publique pour la parution des décrets, et tout ça avant la fin de l'année ! En effet, la mise en œuvre doit commencer au 1^{er} janvier 2017...

Gwénaële NATTER et Pierre-Yves DORÉ

POLITIQUE INDEMNITAIRE 2016 DES PTP : des avancées à confirmer !

Lors du CTM du 27/09/16, reconvoqué suite à un vote « contre » unanime des syndicats sur ce point, la victoire n'est pas encore complète. Mais la lutte que nous menons depuis 2 ans a enfin permis d'obtenir :

- l'exclusion du RIFSEEP, ce régime indemnitaire succédant à la PFR, qui n'est pas adapté à nos métiers et missions. A crédits constants, les indemnités de sujétions auraient varié bien au-delà de 80/120 entre collègues, avec des mécanismes IFSE (indemnité mensuelle de fonction, de sujétions et d'expertise) tenant compte des fonctions et des affectations. De plus, le complément indemnitaire annuel (CIA), assimilable au reliquat, conditionné par le mérite, aurait scellé

l'assujettissement aux chefs et à leurs choix. Au final, des écarts injustifiés entre collègues exerçant le même métier avec des tâches différentes, mais toujours plus lourdes vu la baisse des effectifs.

- la création d'un chapitre spécifique aux PTP dans la circulaire 2016 afin de rappeler les principes et les modalités d'attribution des indemnités de sujétion.
- le relèvement des plafonds indemnitaires, qui permettrait enfin aux PTP de bénéficier pleinement du reliquat de fin d'année dont nous sommes privés depuis 2 ans. Le ministre Kanner aurait demandé à la Fonction Publique le relèvement des plafonds des PTP, actuellement limités à 5 952 € par an. Dans l'attente, et

pour que nous ne soyons pas bloqués en 2016, il aurait demandé aux DR « d'être prudents dans la répartition des reliquats indemnitaires annuels (RIA) 2016 ». Par ailleurs, le SNEP-FSU a demandé que tous les PTP puissent bénéficier de ces compléments indemnitaires de fin d'année, y compris les collègues en CREPS et écoles.

Ce combat n'est pas simple et nous ne sommes pas dupes : cette victoire, bien qu'incomplète car la réécriture des arrêtés sur les plafonds est en attente, est aussi conjoncturelle avec la Présidentielle en 2017 qui amène nos ministres à « acheter » nos voix. Engrangeons les avancées mais restons vigilants pour que les annonces soient bien suivies d'effets !

Pierre-Yves DORÉ

INSTANCES DE DIALOGUE SOCIAL : un été marathon

Depuis les élections professionnelles du 30 juin, les réunions des instances de dialogue social se multiplient (CTM-JS, CHSCTM et autres groupes de travail), il s'agit en effet de régler les questions mises en suspens depuis la dissolution du CTM.

Cet effet boomerang, conjugué à l'approche des élections de 2017, nous a permis d'avancer sur certains sujets :

- **PPCR (revalorisation des carrières) :** le ministère accepte le calque avec nos collègues enseignants de l'Education Nationale ; les travaux de nos collègues EPS du SNEP avec la FSU nous sont précieux et leurs conseils nous aident à négocier favorablement.
- **Politique indemnitaire 2016 :** après un bras de fer avec la DRH, les PTP sont classés hors RIFSEEP et disposent d'un chapitre spécifique dans l'instruction ; un arrêté relevant le plafond de nos indemnités de sujétion est annoncé avant la fin 2016.
- **PARRE (prime mobilité) :** même si ce n'est qu'un accompagnement de la casse de la filière JS, ce dispositif permet de soutenir financièrement les collègues impactés.
- **Assistant d'éducation :** le ministère propose à ces jeunes qui accompagnent les sportifs et les stagiaires des CREPS, un statut calqué sur celui de l'Education nationale et ouvrant des droits à la formation.

D'autres sujets ont été traités au mieux :

- **Le transfert des personnels de CREPS :** nous demandons la mise en place des comités de suivi, une attention aux statuts d'accueil dans la territoriale et une continuité des salaires. Nous demandons aussi l'application de la Loi NOTRe pour la re-création des CREPS en Bretagne, Corse et Normandie.
- **Le CGO-CTS** pose toujours le problème d'une gestion séparée du corps des professeurs de sport et CTPS-sport (CAS et FOR / CTS). Nous demandons une DRH spécifique pour une gestion au profit des réalités professionnelles du service public des sports.
- **Statut DTN :** dans ce projet de texte qui encadre des situations variées, nous refusons un lien hiérarchique avec les CTS (emploi fonctionnel) ; ne confondons pas le coordinateur et le supérieur qui doit rester le DR.
- **La formation initiale statutaire :** la spécificité de nos métiers et la variété de nos lieux de travail ne sont pas pleinement reconnues,

ni le rôle de la commission d'évaluation présidée par un IG-JS. Nous réclamons qu'elle conserve son rôle décisionnaire sur la titularisation que nous ne voulons pas voir dévolue au seul directeur (sachant que 3/4 des directeurs en DDI sont ignorants de la culture JS).

- **Les apprentis et services civiques dans les services et établissements JS :** leur placement a été évoqué. Pour les apprentis, les syndicats n'y sont pas opposés mais les moyens d'accompagnement (surtout humains) doivent être renforcés; l'urgence est à recruter des PTP. Quant aux services civiques, c'est un leurre de penser qu'on peut leur donner des missions « non professionnelles », quand les besoins du service public sont insatisfaits par le sous-effectif en personnels JS, toutes catégories confondues.

D'autres encore sont à la peine surtout en CHSCTM :

- La réforme territoriale et la volonté de fusionner les secrétariats généraux (gestion RH et logistique des services) sont fortement contestées car génératrices de casse pour les structures et de souffrance pour les agents.
- Le cas de l'interdépartementalité illustre les tâtonnements de l'Administration ; son « statut » reste mal défini car ce n'est qu'un pis-aller à la fusion des régions.
- Dans les ex DR, beaucoup de nos collègues ont encore des postes indéfinis dans les antennes et naviguent entre « fiche de poste » arbitraire et public en quête d'un service de proximité.
- Les réorganisations mettent des collègues en difficultés voire en souffrance ; les fameux risques psycho-sociaux sont là et nous réclamons depuis des mois des expertises indépendantes (loin du baromètre social inventé par la DRH).
- Dans ce « mic-mac », les CTS sont inquiets sur l'étendue de leurs territoires quand l'Etat demande aux ligues de fusionner à l'identique de l'Administration.
- Le projet de loi de finances 2017 a été présenté in-extremis le 6/10 (nous attendons encore les documents). Nous avons découvert et déploré un budget en trompe l'œil



© T. Alberti

où 1/3 des crédits est absorbé par le service civique (390 millions). C'est énorme, surtout que pour le reste des missions SJEPVA, nous pouvons craindre un collectif budgétaire post-élections en juin 2017, qui rabettera le maigre budget JS.

Un point de tension refait surface avec cette DRH uniformisatrice, le temps de travail. La lutte se poursuit pour le respect de nos statuts et l'intelligence de l'article 10 (forfait annuel et autonomie de travail des catégories A) adapté à l'exercice nos missions.

La FSU, dont le SNEP, est également dans la CPC des métiers du sport et de l'animation. Notre présence est utile pour éviter les diplômés au rabais (CQP, TFP) avec des intentions professionnelles commerciales très éloignées de la dimension éducative.

Notre vigilance, grâce aux militants, est capitale sur les textes produits par l'Administration, toujours prête à défaire ce que l'histoire de JS a construit, jusqu'à ce que ce sigle soit pour nos usagers un label. Les missions de service public réalisées par les PTP produisent de la qualité quand elles sont accomplies par des personnels passionnés et valorisés. Jeunesse et Sports doit rester au service du développement des pratiques sportives et culturelles pour tous. Le SNEP-FSU se saisira des élections de 2017 pour porter un projet de société autour de nos 10 propositions pour un sport démocratisé et émancipateur.

Nous, professeurs de sport et CTPS-sport regroupés dans le syndicat, agissons en ce sens. ■

Pierre-Yves DORÉ
élu SNEP-FSU au CTM JS

HARMONISATION DU TEMPS DE TRAVAIL

en DR(D)JSCS et DJSCS

La DRH des ministères sociaux avait engagé un premier chantier sur le thème de l'harmonisation du temps de travail en D(R)JSCS en 2013. Face à l'opposition quasi unanime des représentants du personnel, qui voyaient dans ce projet de texte la destruction à court terme de la filière administrative jeunesse et sports, ainsi qu'une attaque sur l'autonomie des profs de sport et CEPJ, la circulaire n'a jamais vu le jour.

En 2016, la DRH relance le sujet, au motif de la recomposition des DRD, qui justifierait selon elle, la retranscription à l'identique des dispositions sur le temps de travail en DDI. 3 réunions ont eu lieu (mars, juin et septembre 2016).

Les syndicats exigent que la modification du règlement intérieur soit présentée devant les CT et CHSCT ministériels (JS et AS), ainsi que celui des DDI, en même temps que l'arrêté et la circulaire. Cela permet si nécessaire, de bloquer les textes (vote CONTRE) pour obliger l'Administration à revoir sa copie.

Comme c'est trop souvent le cas, les échanges consistent en un dialogue de sourds entre l'Administration, qui veut coûte que coûte appliquer les dispositions DDI, et les Syndicats, qui demandent unanimement de tenir compte des spécificités Jeunesse et Sports, tant du point de vue des statuts des personnels que de l'activité des services. La FSU insiste sur la nécessité d'exclure clairement les PTP de toutes ces dispositions, puisqu'ils ne sont pas soumis à un décompte horaire (article 10). Et pour les autres catégories de personnels, s'il doit y avoir harmonisation, l'alignement doit se faire vers le haut. Parmi les points de blocage, il y a le régime dérogatoire des personnels administratifs de l'Education Nationale, mais aussi la pause méridienne, les plages fixes, l'amplitude journalière, la période de récupération des heures de travail en crédit, l'abattement de 30 minutes pour tous les déplacements domicile/travail même s'ils sont inhabituels (ex : aller en jury ou d'une antenne au siège de la DRD). Par ailleurs, le renvoi de certaines dispositions à une simple circulaire ou encore à une négociation locale via les règlements intérieurs des services, interroge quant à l'équité de traitement des collègues.

Cet été, des avancées semblaient possibles voire acquises... jusqu'à ce qu'on découvre lors de la réunion suivante, qu'elles avaient été finalement remises en cause. Pire encore, la DRH remet en séance une

nouvelle écriture de l'arrêté, stipulant que les professeurs de sport ne sont plus soumis par défaut à l'article 10, se cachant derrière la décision du Conseil d'Etat. Les PTP devraient faire une demande expresse de rattachement à l'article 10, celle-ci ne serait accordée par le chef de service que si ses fonctions le justifient. Si les syndicats peuvent comprendre que des agents ayant accepté des missions qui ne sont pas celles de leur corps ne relèvent plus de l'article 10, ou que d'autres agents souhaitent en être exclus, il est en revanche impensable d'accepter cette inversion des normes. Toutes les missions statutaires d'un PTP impliquent par nature « conception et autonomie » ; on ne doit pas laisser de capacité d'interprétation aux directions locales qui font trop souvent

pression sur les CAS et CEPJ, pour voir disparaître les missions techniques, éducatives et pédagogiques.

Face à cette nouvelle attaque, le SNEP-FSU initie immédiatement une riposte intersyndicale forte avec les autres élus qui siègent au CTM JS du lendemain, présidé par le ministre Kanner en personne. Le DRH Blondel est alors sommé de revoir sa position. Il reviendra quelques jours plus tard vers les élus du personnel avec une attitude plus ouverte, mais sa proposition de rédaction ne convainc toujours pas. Affaire à suivre.

Ne nous laissons pas faire, la réaction collective paye encore !

Gwénaëlle NATTER

AGENDA du secteur sport du SNEP

03/06/2016	CAP des professeurs de sport et des CTPS
09 et 10/06/16	SNEP groupe sport national
16/06/2016	réunion de travail MJS temps de travail en DRDJSCS
du 28 au 30/06/16	séminaire de la direction nationale du SNEP
01/07/2016	élections professionnelles : dépouillement des votes au CTM JS
08/07/2016	réunion de travail MJS décentralisation des CREPS
11/07/2016	CTM J&S
12/07/2016	réunion de travail MJS barèmes avancement des PTP JS
19/07/2016	CAP des professeurs de sport
20/07/2016	réunion de travail MJS formation initiale statutaire des personnels JS
25 et 26/08/16	conseil délibératif national du SNEP
08/09/2016	réunion de travail MJS temps de travail en DRDJSCS
09/09/2016	CTM J&S
13/09/2016	séminaire intercorps d'accueil des stagiaires JS à Poitiers
22 et 23/09/16	conseil délibératif national élargi du SNEP
27/09/2016	réunion de travail MJS PPCR
28/09/2016	CTM J&S
29/09/2016	réunion de travail MJS prépa CPC des métiers du sport et de l'animation
29 et 30/09/16	SNEP groupe sport national
06/10/2016	CTM J&S
06/10/2016	réunion de travail MJS PPCR
07/10/2016	réunion de travail MJS prépa CAP des professeurs de sport
13/10/2016	audience SNEP avec la directrice des sports
13/10/2016	CAP des professeurs de sport

DES / **dé** CONCERTATION(S) EN FAUX-SEMBLANTS

L'administration lance 2 types de concertations qui ont comme triste point commun le fait qu'elles révèlent l'absence de toute impulsion politique ministérielle. On part de la nouvelle organisation imposée par la réforme territoriale pour essayer de trouver comment faire fonctionner le système (services et missions) et tenter de coordonner les politiques locales existantes.

AMBITIONS JSCS 2018

Après la réforme structurelle, la réforme des métiers se prépare. Le Secrétariat Général des Ministères chargés des Affaires Sociales (SGMAS) qualifie ce prolongement d' « ambitions à l'horizon 2018 ». Son propos est de préciser le sens de la réforme à partir du décret du 30/12/2015 qui décrit les articulations des services déconcentrés pour la mise en œuvre des politiques publiques JSCS.

Dans les services, les personnels issus des différents ministères cohabitent mais ne se comprennent pas et ne travaillent pas sur les mêmes missions. Il s'agit de rendre cohérent le champ JSCS, malgré les logiques propres à chaque composantes du service public : préfet de région, préfet de département, DR, DRD, DDI.

Le SNEP-FSU observe que des verticalités existent, mais que l'axe JS partant du ministère est doublé par l'axe 1er ministre et donc, SGMAS. Cette double tutelle génère des contradictions allant jusqu'à déclencher des oppositions entre DDI et DR. La complexité a été amplifiée par la création des DRDJSCS qui en leur sein sont sous une double tutelle. Jusqu'où iront-ils dans l'absurde ? Pour l'heure, ils ont réussi à développer au mieux le désabusement des agents, au pire la souffrance au travail.

Face au danger de l'apathie qui laisse les mains libres au SGMAS et à la DRH pour uniformiser les métiers et réduire les missions à l'exécution de dispositifs qui, avec la Cohésion Sociale, se limitent à des palliatifs sociaux, le SNEP-FSU encourage les collègues à se rassembler.

Dans leur projet, le SGMAS et la DRH voudraient faire fonctionner ce réseau JSCS avec une logique de territorialisation. L'idée pourrait être de faire du « terrain » mais comment avec des effectifs toujours en baisse ? En fait, la manœuvre consiste à passer la main aux collectivités.

Les DRDJSCS seraient les pivots stratégiques de cet acte III de la décentralisation avec des mots comme : expertise, ingénierie de projet, programmation. Bref, du pilotage mais sans moyens pour les mises en œuvre, confiées au bon vouloir des Collectivités. « Pour animer les politiques publiques, les DRD devront lier les directives ministérielles aux intérêts locaux, dont les préfets sont garants ». De leur point de vue, ce n'est pas antinomique mais complémentaire. La schizophrénie n'est pas loin.

Le SNEP-FSU dénonce cette administration qui va faire jouer aux DR le rôle d'arbitres sans joueurs. Le jeu se fera de façon parcellaire et disparate dans chaque territoire, avec des rivalités entre collectivités, avec le jeu particulier et en franc-tireur des grandes métropoles. L'anarchie n'est pas loin.

Pour réussir les missions JS, il faut d'abord s'appuyer sur l'histoire et les liens établis avec les partenaires associatifs. Cette histoire a forgé un label qualité dans la relation au public ; il se nomme « Jeunesse & Sports ».

Pierre-Yves DORÉ

GROUPES DE TRAVAIL « MISSIONS, TERRITOIRES, MÉTIERS »

La Direction des Sports lance des groupes de travail en régions pour préciser la notion de « compétences partagées » avec les collectivités territoriales et redéfinir en conséquence, les métiers de chefs de pôles sports en DR(D)JSCS.

Le SNEP-FSU constate d'emblée que le ministère parle de positionnement de l'Etat dans le paysage issu de la Loi NOTRe et pas de politique sportive pour la population. Les réorganisations vont se poursuivre pour coller à la répartition des compétences et aux nouvelles géographies des régions. Sa solution pour s'adapter à l'extension des régions est de perdre en surface, en missions. Toujours le désengagement ! La Direction des Sports étant elle-même perdue dans le paysage institutionnel, elle demande à inventorier les différents modèles de coordinations opérationnelles pour les partager avec les collectivités territoriales et le mouvement sportif. L'Administration continue de tâtonner, ne sachant pas ce que ces choix de réorganisation peuvent produire.

L'objectif visé est d'élaborer des politiques publiques du sport allant du développement jusqu'au haut-niveau, en phase avec les financements. Comment faire sans crédits et sans personnels ?

6 thématiques ont été retenues : le sport de haut niveau sur les territoires / les CREPS dans leur nouvel environnement institutionnel / la gouvernance territoriale du sport et les schémas de développement du sport en région / l'emploi, la formation et la filière économique du sport / le sport comme facteur de santé / le sport pour tous.

La Direction des Sports souhaite produire un référentiel des bonnes pratiques sur les territoires et un référentiel métiers pour ses agents des services déconcentrés ; elle formule le vœu que « chacun trouve une place juste et forte au service du sport ». Le conte de fées n'est pas loin. La réalité est tout autre. Le pays a besoin du sport pour développer les valeurs républicaines, et de Jeunesse et Sports pour porter cette ambition.

Pierre-Yves DORÉ

Commentaires par rapport aux thèmes :

- **le sport de haut niveau sur les territoires :** nous aurons à défendre une implantation équitable et durable (au moins 2 olympiades) des pôles France et Espoirs avec une priorité d'implantation en CREPS ; la présence et le rôle des collègues CTS est à surveiller de près
- **les CREPS et leur double tutelle :** il faut regarder l'équilibre Etat/Région et en parallèle, la place des Pôles Ressources Nationaux
- **la gouvernance et les schémas régionaux :** l'accent mis sur les grandes régions ne doit pas nuire à une politique d'ensemble pour la France
- **emploi et formation :** la vision économique ne doit pas resserrer les formations sur les besoins immédiats d'emplois avec des éducateurs-kleenex ; l'Etat doit prévoir des adaptations et anticiper les évolutions en innovant dans les CREPS sur des diplômés éducatifs et inter-champs professionnels
- **sport santé :** le risque de ce thème est la réduction des missions aux publics fragiles, quand le vivre ensemble appelle à tisser des liens entre les publics, par un soutien à la pratiques de tous
- **sport pour tous :** d'après la Direction des Sports, le sport est un levier d'identification positif et d'émancipation ; chiche ! Le SNEP-FSU serait-il entendu dans ses 10 propositions pour un sport démocratisé et émancipateur ?

DÉCENTRALISATION DES CREPS, VIGILANCE !

Le processus de décentralisation des CREPS se met en place. L'ensemble des comités techniques des 17 CREPS a voté le transfert de certains personnels aux régions (services d'accueil, ex-TOS des services techniques et restauration). Nos représentants seront à la fois vigilants et actifs.

La mise en place des comités de suivi au niveau régional n'est pas encore faite pour plusieurs CREPS. Le SNEP-FSU demande à la Directrice des Sports d'accélérer le processus. Ces comités de suivi sont à réunir au plus tard en janvier 2017.

Nos inquiétudes portent sur :

- le cadre de gestion des agents contractuels avec la prise en compte de la mission technique et pédagogique par la Fonction Publique Territoriale (FPT) ; cela concerne essentiellement les contractuels affectés au service « haut niveau ».
- le décalage entre le transfert des salaires au 1er janvier 2017 et celui des statuts au 1er janvier 2019 ; les agents ayant 2 ans pour décider s'ils restent agents d'Etat détachés ou s'ils intègrent la FPT.
- la représentation des collègues transférés aux Régions au sein des instances de dialogue social des CREPS.
- la question du compte épargne temps (CET). Les CET n'existent pas dans la FPT et les régions ne peuvent pas les payer ; le ministère VJS s'est engagé à recenser les CET existants et à verser aux régions les crédits pour les rémunérer ; à surveiller.
- la mission « formation » : mais ce sujet, fondamental, fera l'objet d'un article dans un prochain bulletin

Le SNEP-FSU suit au plus près ce dossier, pour soutenir les collègues qui connaîtraient des difficultés dans le cadre de ce processus de transfert ; notre mot d'ordre est « vigilance et action ».

Michel AUSTERLITZ

L'IMPACT DE LA RÉFORME TERRITORIALE SUR LES CLUBS

Les clubs sportifs, mais aussi leurs comités départementaux et régionaux, viennent de traverser une année difficile, notamment sur le plan financier. Habités à recevoir chaque année des subventions publiques, la plupart des clubs les intègrent dans leur budget de fonctionnement et en ont besoin pour « boucler » l'année, sans être dans le rouge.

On le sait, il est de plus en plus difficile d'obtenir des subventions, les critères d'attribution devenant de plus en plus restrictifs (nature et ampleur des projets, complexité des dossiers, etc) dans un contexte de baisse des moyens d'intervention des différents financeurs. Mais la saison 2015/2016 a été marquée par une difficulté supplémentaire, liée à la réforme territoriale qui a impacté aussi bien les collectivités territoriales que l'Etat, entraînant des retards conséquents dans l'attribution de leurs subventions. En effet, la répartition des compétences – et notamment celle du sport – entre la commune, la métropole et le conseil départemental a retardé la mise en œuvre des subventions locales et/ou départementales. Dans les nouvelles grandes régions, la fusion de 2, voire 3 Conseils Régionaux, qui n'avaient pas la même politique sportive, a eu la même conséquence sur les subventions régionales. De même, la réorganisation des services de l'Etat, qui a nécessité une harmonisation des pratiques entre 2 ou 3 directions régionales Jeunesse et Sports et une dizaine de directions départementales, aboutit à un retard de plusieurs mois pour les subventions CNDP.

Dans ce contexte, beaucoup d'associations viennent de clore les comptes de la saison 2015/2016 sans avoir perçu leurs subventions et ne savent même pas si leurs projets vont être retenus. Certaines se retrouvent ainsi en grande difficulté. Espérons qu'il ne s'agit que d'un retard et que les financeurs n'en profiteront pas pour « sauter » une année...

En cette période où les ministres s'enorgueillissent du nombre record de médailles françaises aux Jeux Olympiques de Rio 2016 et promeuvent la candidature « Paris 2024 », ne devraient-ils pas s'appuyer sur un ministère fort pour soutenir les associations sportives ?

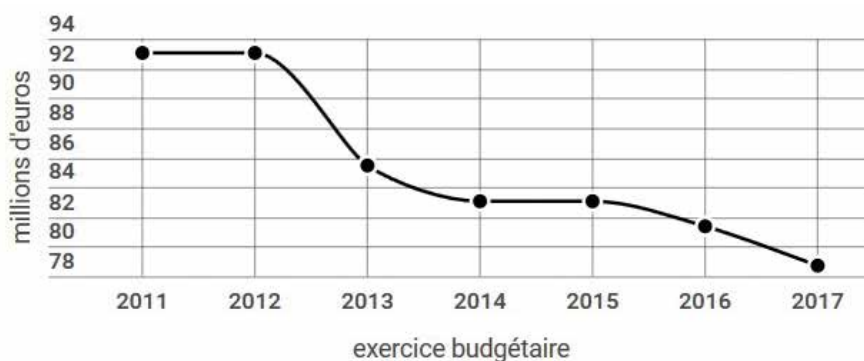
Gwénaëlle NATTER



Le soutien du ministère aux fédérations

Transformer l'argent en or, à l'horizon 2020 et/ou 2024, telle est l'ambition affichée par notre secrétaire d'Etat Thierry BRAILLARD. Son slogan, qu'il répète partout où il s'exprime, s'accommoder mal de la vérité des prix lorsqu'on regarde le graphique de l'aide aux fédérations par le ministère chargé des sports.

Évolution des subventions aux fédérations dans le budget du ministère des Sports



* y compris fonds de concours du CNDP
Sources : ministères des Sports, dossier de presse PLF pour 2011, 2012, 2013, 2014, 2015, 2016 et 2017.

JOP 2016 : félicitations !

Face au constat d'un gouvernement qui s'enorgueillit du seul nombre de médailles obtenues, le SNEP-FSU tient à souligner l'importance du système de formation actuel et le rôle essentiel qu'y jouent les cadres techniques d'Etat (les CTS) et plus généralement l'ensemble des professeurs de sport et CTPS sport qui contribuent à la réussite de nos sportifs.

Nous félicitons non seulement les médaillés, mais aussi l'ensemble des sportifs qui ont concouru lors de ces jeux. Nous y associons tout leur encadrement ainsi que leurs familles, sans qui rien ne serait possible. Nous n'oublions pas non plus celles et ceux qui n'ont pas pu vivre leur rêve olympique/paralympique à Rio (non sélectionnés, blessés, partenaires d'entraînement) malgré tous les efforts consentis. Félicitations à toutes et tous !

Gwénaëlle NATTER



LES JEUX DE RIO 2016 : POINT DE VUE D'UN PROF D'EPS

Les JOP de Rio ont mis à l'honneur du très haut niveau de performances et de techniques dans une pépinière d'activités sportives, dont un trop grand nombre sont ordinairement peu médiatisées.

Du très beau spectacle mais pas que...

L'excellence motrice est au rendez-vous, les choix tactiques et stratégiques sont omniprésents pour marquer, performer, se transcender le jour J, mais avec les autres sans lesquels la confrontation n'aurait pas de sens. La place du collectif y compris dans les épreuves les plus individuelles pour parvenir à la sérénité et au top (staff : de l'entraîneur au médecin...) y est indispensable. De la maîtrise du Sport, de l'émotion, de l'espace-temps... nous pouvons reprendre la classification de Bernard Jeu pour s'émerveiller des prouesses du corps humain. Nous assistons, à travers ces spectacles, aux créations techniques humaines les plus abouties, processus et produits d'une culture en marche dont s'est dotée l'espèce humaine à travers des siècles d'histoire d'entraînement, de transformation, d'essais, d'erreurs, qui sont le propre de l'apprentissage pour s'élever toujours plus dans la maîtrise de savoirs, savoirs -faire, savoir être... et des pouvoirs d'agir sur soi, les autres et son environnement. Cela doit interroger les enseignants d'EPS qui ont en charge la transmission d'objets culturels, toujours susceptibles d'évolution et de transformation. Cela doit aussi interpeller les professeurs de sport qui épaulent le mouvement sportif.

... l'ombre et la lumière

L'ombre des jeux, c'est le dopage avéré par quelques Athlètes durant ces épreuves, le trafic de billets par un membre du CIO, le mercantilisme exacerbé à travers les milliards investis, et les incontournables lobbyings. En toile de fond, la misère des favelas et les difficultés économiques du Brésil ont été occultées le temps de l'Olympiade. Nous ne sommes pas naïfs, les JOP, vitrine mondiale aux enjeux multiples et contradictoires (économique, politique, social, culturel) ne sont pas « hors du temps ». Dans ce contexte politique où le libéralisme tend à prédominer, le mercantilisme prévaut sur l'humain.

Pour autant, cela n'enlève rien à la lumière de ces mêmes JOP, par l'offre exceptionnelle proposée par l'ensemble de ces pratiques culturelles de haut niveau, par les qualités d'esprit d'un Kevin Mayer au décathlon (pour n'en retenir qu'un) et des valeurs sous-tendues au service du geste le plus efficace, de la forme et de la technique la plus aboutie, de la puissance, de la résistance à l'effort, de la souplesse, de la vélocité, autant de qualités nécessaires pour contribuer à produire du grand art, au même titre qu'une œuvre artistique, cinématographique, littéraire, photographique.

Notre rôle de formateur des acteurs et des spectateurs critiques du sport (les jeunes de 2016 seront les athlètes et le public de 2024), doit consister

à revendiquer auprès des pouvoirs publics, des installations adaptées à des programmations ouvertes d'APSA, à mettre en évidence les contradictions flagrantes entre les opérations de communication bon marché comme « le développement du sport de l'École à l'Université » et la faiblesse du budget du sport (sous la barre des 1%), en rabotant ici et là les moyens, pour que vivent et se développent des leviers de réussite comme les sections sportives et les options.

Pouvons-nous accepter le tournant pris par la Grande Bretagne qui porte ses efforts sur le haut niveau et délaisse le sport pour tous ? L'Etat français se désengage, laissant aux collectivités territoriales le soin de soutenir les clubs, qui sont la base du système à la française. L'Etat doit promouvoir une nation sportive et y mettre les moyens.

Patrick BASSIS,
enseignant d'EPS en lycée

JO, ça bouge pour les femmes !

Le constat est clair : il y a de plus en plus de femmes aux JO et dorénavant, femmes et hommes compétitionnent dans toutes les épreuves. Alors que les femmes représentaient à peine plus de 10% des athlètes aux JO de Londres en 1948, elles étaient plus de 44% il y a quatre ans, toujours à Londres. La part des femmes engagées aux JO de Rio tourne autour du chiffre record de 45%. Les femmes étaient parfois plus nombreuses que les hommes à Londres. Parmi les nations qui envoient le plus d'athlètes féminines à Rio, on retrouve les Etats-Unis (297 femmes, soit 54% de la délégation) et la Chine (246 femmes, 62%). A l'inverse, l'Irak et Monaco n'avaient aucune femme dans leur délégation !

Et la France ? Avec 43% du total, la France est proche de la moyenne internationale. Elle fait moins bien qu'à Londres (43,8%) mais, fait intéressant, c'est la première fois que le taux de présence des femmes n'augmente pas depuis 1972. En paralympique, le chiffre tombe à 33% de femmes ! Ces chiffres ne font pas oublier que les femmes disposent encore de 25 épreuves de moins. On n'oublie pas non plus le recul opéré aux jeux de Londres sur le respect de la charte olympique concernant les signes religieux...

Mais ce que nous devons repérer comme signe positif, c'est que 51 athlètes ont ouvertement revendiqué leur homosexualité. Dans un milieu où les actes, les paroles, les gestes, sont encore souvent empreints de sexisme ou d'homophobie, il faut reconnaître à ces sportifs.ves le courage d'une parole LGBT encore largement méprisée sur notre planète.

nina.charlier@snepsu.net

RIO 2016, FIN DE PARTIE ET RÉSULTATS : résumé des débats du groupe JS du SNEP

Le tableau des médailles

La reproduction d'un certain ordre mondial

Une fois passé l'événement, on retient des moments de forte intensité, esthétiques, émouvants, dramatiques, et puis on fait les comptes. Ce qui saute aux yeux c'est la corrélation très forte entre puissance économique et résultats olympiques. Les 7 « premières nations » sur 208, raflent la mise : 157 médailles d'or sur 305 (soit 51,5 %) et 439 médailles au total sur 974 distribuées. Leur PIB cumulé correspond à 58% du PIB mondial. La glorieuse incertitude du sport était-elle vraiment au rendez-vous ? Les résultats paralympiques sont moins « concentrés » : 610 médailles tous métaux confondus sur 2347 distribuées (26%) pour ces mêmes nations (moins la Russie écartée pour dopage d'État). Le classement des nations est un peu bousculé avec l'Ukraine à la 3^e place, mais aussi l'Australie, les Pays Bas, l'Italie, qui rentrent dans le top 10. Enfin l'Iran, l'Ouzbékistan, le Nigéria, la Biélorussie et Cuba talonnent les résultats français.... Plusieurs nations significatives sur le plan démographique sont soit absentes, soit reléguées dans les profondeurs du classement : l'Inde bien sûr (1,3 milliards d'habitants mais 67^e nation olympique avec 2 médailles), mais aussi le Mexique, l'Égypte, le Vietnam, l'Indonésie, le Congo, le Nigéria, le Bangladesh.

Moments choisis

En revanche, on a pu assister à la fête des pays qui ne comptent jamais : les Fidji qui ont décrété un jour férié suite à la victoire de leur équipe de rugby à 7, le Kosovo et sa 1^{ère} championne olympique de judo qui a préféré représenter son pays plutôt que d'être naturalisée à coup de millions. Les résultats français nous ont procuré de bien belles émotions, notamment en boxe, avec 6 médailles et en athlétisme, où la belle diversité de disciplines récompensées fait plaisir ; l'accès de Christophe Lemaitre au podium du 200 m est juste incroyable ! Et bien sûr les 9 médailles de l'athlétisme aux jeux paralympiques ainsi que les 4 du tennis de table. Au total 70 médailles olympiques et paralympiques.

Le revers du tableau des médailles

La vie quotidienne aux temps des JO

Les déplacements se sont avérés compliqués, comme l'attente pour accéder aux lieux d'entraînement. De nombreuses voix se sont élevées pour critiquer la soumission des épreuves aux horaires de la télévision américaine : le 3000 steeple couru

en pleine canicule, la finale du 100 m couru 1h après la dernière demi-finale !

La solitude de l'athlète sur la ligne d'arrivée

Les champions sont parfois bien seuls au moment des résultats. La nageuse en eau libre Aurélie Muller s'est trouvée dans une situation douloureuse après s'être vue abusivement disqualifiée alors qu'elle était arrivée 2^e. Le dépit de Camille Lacourt à l'arrivée du 100 m dos était visiblement augmenté par les soupçons de dopage dans sa discipline.



Le blues des athlètes paralympiques

Le malaise continue chez les sportifs paralympiques qui se sentent trop peu reconnus. L'absence du président du CIO Thomas Bach, à l'inauguration des jeux paralympiques comme pendant leur déroulement, leur donne en partie raison.

Le trou du CNOSF, 2 millions d'euros au club France

Le CNOSF a du mal à colmater le déficit du club France, malgré quelques soirées organisées pour la jet-set brésilienne.

Un service public de haut niveau

Enfin, n'oublions pas le rôle des professeurs de sports dans la préparation des sportifs, qualifiés ou pas, aux JOP. La moitié d'entre eux se préparent à l'INSEP et de très nombreux dans les pôles France situés en CREPS.

Les jeux dans la société de 2016

L'hystérisation des médias sur le comp- teur des médailles

La pression sur les athlètes et leurs staffs a dû être difficile à vivre les premiers jours des JO, sous ce déluge de commentaires angoissés de journalistes et spécialistes ! Comme si l'approche LOL-Fique les poursuivait jusqu'à Rio ! Comme si les sportifs avaient moins envie de succès que leurs supporters ! Comme si surtout ils avaient besoin d'une pression supplémentaire à l'approche de leurs épreuves ! Indécent, cette machine médiatique qui tourne à vide....

La retransmission : les belles couleurs du service public audio-visuel

Chacun a pu se réjouir des retransmissions nombreuses, commentées et explicatives sur l'ensemble des disciplines. De même, les jeux paralympiques ont bénéficié d'une audience plus large qu'aux éditions précédentes. Cela contribue à reconnaître socialement les pratiques handisport et sport adapté, à diminuer leur handicap social global !

Tribunes libres et tribunes vides

On ne peut oublier les mois de contestation sociale et de luttes qui ont précédé et accompagné les jeux ; la fête a été plus télévisuelle que populaire. On a déploré ces tribunes vides pourtant construites aux forceps budgétaires. Ce vide illustre celui des politiques sociales au Brésil. Lorsque les médias filmaient les cérémonies, la contestation reprenait ses droits, jusqu'à la bronca contre le nouveau chef d'état brésilien, véritable tartuffe de la lutte anti-corruption.

L'expression d'un certain chauvinisme

Le public brésilien, celui qui avait les moyens, s'est montré indigne, confondant supporter les siens et déstabiliser les concurrents. L'épisode de Renaud Lavillenie, tentant de se concentrer pour son ultime saut à la perche sous les sifflets, est l'illustration de ce chauvinisme dangereux pour le sport comme pour les sportifs.

Les athlètes, déjà citoyens du monde

La notion de nation, en sport comme en économie ou en philosophie, commence à se relativiser sérieusement. C'est la valse des sportifs qui se font naturaliser pour bénéficier de meilleures conditions sociales, financières et d'entraînement. Les entraîneurs eux-mêmes s'exportent volontiers, offrant leurs compétences aux plus offrants, affrontant parfois par sportif interposé leur propre nation. Cette situation ne peut être ignorée dans nos conceptions du haut niveau et des événements internationaux... ■

SPORT DE HAUT NIVEAU : le modèle anglais est-il à suivre ?

Le secrétaire d'Etat aux sports, ainsi que certaines fédérations, semblent plébisciter le système de financement du sport en Grande-Bretagne, générateur, à court terme, de médailles, mais à quel prix ?

De retour de Rio, Thierry Braillard, secrétaire d'Etat aux Sports veut « transformer l'argent en or » et annonce la tenue d'états généraux du sport de haut niveau. Nul doute que l'idée de copier le modèle anglais va refaire surface (ce qui est assez cocasse en soit, car le modèle de financement anglais a été copié sur notre CNDS).

Pour comprendre ce qui se joue, il faut connaître les 7 points-clés du modèle anglais :

- 75% du budget du sport provient de la loterie nationale.
- Les subventions sont gérées par un organisme public/privé intitulé « UK Sport ».
- Les personnels de cette structure sont en CDD pour la durée d'une olympiade.
- L'élitisme est au centre de l'action ; l'efficacité absolue (les médailles aux JOP) est la clé de voûte de tout financement.
- Cet élitisme est appelé « culture de l'intransigeance » : subventions contre résultats.
- L'organisation du Sport de Haut Niveau est centralisée : l'élite des sportifs est regroupée en un seul lieu et ne participe qu'à peu de compétitions avec un seul objectif : les JOP.
- Les sportifs britanniques sont « invités » à dire tout le bien qu'ils pensent de la loterie nationale en achetant un ticket pour une médaille.



Cette organisation concerne uniquement les sports olympiques et pas les sports professionnels qui s'autofinancent (football, tennis, rugby). Il s'agit essentiellement de sports individuels, conséquence logique du calcul de rentabilité : un sportif pouvant ramener plusieurs médailles (exemple : cyclisme) coûte moins cher que plusieurs sportifs pour une seule médaille (les sports d'équipe).

Ce « modèle anglais » est inquiétant. Dans ce système de financement, le sport devient exclusi-

vement un vecteur de communication au service de la marque « Grande-Bretagne », avec la volonté de présenter une image positive et conquérante de ce pays. Par cette pratique, les dérapages en tous genres sont inévitables. Il remet en cause beaucoup de nos convictions. Le sport pour tous est exclu-

du de ce mode de financement ; la dimension éducative du sport en est absente ; le sport devient un produit de consommation courante ; le seul mot d'ordre semble être la fameuse phrase de Brénus « malheur au vaincu ».

Le SNEP-FSU ne cautionne pas ce système, qui est contraire à toutes les valeurs que nous défendons. De plus, nous doutons de l'efficacité d'un tel modèle à moyen/long terme : comment créer une élite si on ne soutient plus ni la base, ni les filières d'accès au haut niveau ? Le SNEP-FSU continuera de militer pour la reconnaissance de toutes les formes de pratiques et le respect de tous les sportifs. ■

Les états généraux du sport de haut niveau

De retour des jeux de Rio, le secrétaire d'Etat aux sports lance les états généraux du sport de haut niveau pour tirer le bilan des JOP 2016 et améliorer le système, afin de décrocher à l'avenir, davantage de médailles d'or, dans l'optique des jeux de Paris. En octobre, des tables rondes sont organisées partout en France, associant les acteurs du sport de haut niveau et de la performance, mais aussi les acteurs publics et privés qui y participent directement ou indirectement. **Un kit de concertation a été élaboré ; les 6 thématiques retenues sont :** définition du sport de haut niveau / améliorer la performance olympique et paralympique / le sport pour tous préfigurateur du sport de haut niveau / gouvernance du sport de haut niveau / rôle des territoires dans le sport de haut niveau / projet de vie du sportif de haut niveau.

Ayant découvert cette initiative dans la presse, les agents JS apprennent qu'ils ne sont finalement pas oubliés. Après que leurs collègues en CREPS aient été sollicités, les référents du sport de haut niveau dans les DR, sont en effet invités à participer à une réunion de concertation interne, à organiser entre le 07 et le 15 octobre, ainsi qu'à une journée thématique à l'INSEP le 17 octobre, où ils doivent accompagner leur directeur régional. Encore une fois, la méthode et les délais plus que contraints, traduisent un manque de respect des agents (qui devraient renoncer à tous leurs engagements professionnels pour se libérer) et une totale méconnaissance du fonctionnement actuel des DR recomposées (pendant la phase transitoire : plusieurs référents HN par région travaillant sur des sites distincts, ou référent nommé mais ne connaissant pas encore son nouveau territoire).

Si le SNEP-FSU n'est pas opposé au principe d'une large consultation des acteurs sur le sujet (il note d'ailleurs qu'il n'a pas été invité au lancement de l'opération à l'INSEP le 03/10/16), les conditions de mise en œuvre ne sont pas réunies pour garantir une véritable concertation. Dans des délais aussi courts (on imagine aisément que le calendrier politique pèse), comment ne pas penser qu'il s'agit juste de légitimer des préconisations déjà écrites à l'avance ? Le SNEP-FSU ne l'acceptera pas. ■

Gwénaëlle NATTER

Michel ROTENBERG

L'Euro 2016 de football

La pauvreté du jeu pratiqué durant cet Euro ne saurait prendre le pas sur l'analyse de l'évènement. Le nouveau format imposé par l'UEFA (ne parlons pas du cadeau fiscal de l'Etat en matière de TVA, équivalent au budget sport, déjà évoqué par le SNEP-FSU) a débouché sur un taux de remplissage des stades de 91,7%, contre 98,6% en 2012. Mais la bonne question c'est : à quel prix ? Les tarifs des places demeurent prohibitifs et éloignent ce sport de ses racines populaires, élément déjà remarqué au moment du Mondial de football en 2014 au Brésil. Et que penser, sinon pour le dénoncer avec fermeté, des 10 000 places allouées aux Quartiers Prioritaires de la Ville sur l'ensemble de la compétition, soit 0,41% des spectateurs dans les stades de l'Euro ? Le comble a été atteint avec les places réservées aux personnes handicapées, coincées à ras du gazon, derrière l'écran des stadiers et loin de leurs accompagnateurs. Les « fan zones », réponse sécuritaire des pouvoirs publics aux menaces d'attentats, ont rempli leurs fonctions, ce qu'il convient de noter. Les incidents de Marseille (hooliganisme) questionnent naturellement les citoyens que nous sommes. Le comité de candidature de PARIS 2024 a matière à réfléchir pour changer la donne de son cahier des charges, s'il le veut humaniste. Le SNEP-FSU est prêt à y contribuer. ■

Les différents secteurs du SNEP-FSU mobilisés

Compte-tenu de l'importance du sujet, tout le SNEP-FSU se mobilise et débat sur la position à tenir par rapport à la candidature de Paris pour accueillir les jeux olympiques et paralympiques de 2024. Le sujet ne laisse personne indifférent, qu'on y soit favorable ou fermement opposé, ou plus nuancé. Des débats ont lieu dans les différentes instances du SNEP-FSU : secrétariat national, conseil délibératif national (CDN) comprenant les secrétaires académiques et la direction nationale, CDN élargi aux secrétaires départementaux du SNEP-FSU. Parallèlement, un groupe de travail spécial JOP 2024 se réunit régulièrement ; il est composé des représentants SNEP-FSU en charge du secteur sport (JS), des équipements sportifs, du sport scolaire (UNSS), du supérieur, ainsi que des militants nationaux et locaux de la région parisienne. Sans attendre que la direction nationale du SNEP-FSU prenne une position officielle, le SNEP 93 s'est engagé auprès du mouvement sportif local. Quant au secteur JS, le sujet a été longuement débattu lors de la réunion des militants en septembre. Vous trouverez ici différents points de vue et pistes de réflexion. ■

CANDIDATURE PARIS 2024 : que les jeux voient l'avenir

La candidature pour les jeux olympiques et paralympiques (JOP) 2024 déposée, le comité de candidature s'anime. La ligne d'arrivée est fixée au 13 septembre 2017.

N'ayant pas fait le choix de refuser de s'inscrire dans cette perspective tout en ayant une approche critique de ce type d'événements, le SNEP choisit de fixer ses exigences afin que les JOP portent notre vision de l'approche humaniste de l'activité sportive.

Le comité de candidature¹ joue un rôle essentiel à l'étape présente. Afin d'écartier toute suspicion à son égard et qu'il fasse valoir les exigences que la population est en droit d'attendre, nous pensons qu'il devrait réaffirmer plusieurs éléments.

D'abord écartons l'idée que cette candidature devrait résoudre toutes les questions économiques et sociales pour lesquelles notre pays a accumulé des retards. En même temps, les meilleures expériences antérieures montrent que l'organisation des JOP peut dynamiser des secteurs économiques, plus rarement sociaux car, dans la guerre internationale qui se mène à leur sujet, le sport devient vite un alibi ; lorsque les États cherchent à se débarrasser de toute pression budgétaire, ils les laissent soumis aux appétits financiers et économiques. Cela est à réorienter lorsque l'on sait qu'un courage politique suffisant permettrait de réinjecter dans le budget national 60 à 80 milliards d'euros, échappant actuellement au FISC français.

Pour fixer les JOP dans le cœur même de leur raison d'être, l'exploit sportif, le comité de candidature devrait faire avancer d'un même pas la candidature aux JOP avec une politique sportive ancrée sur le développement de toutes les formes de pratiques volontaires pour toutes et tous, en connexion avec une politique de l'EPS à l'école, à rebours des décisions présentes. Le gouvernement actuel cumule en effet deux types d'orientations contestables. Sur

le terrain de l'école, il fait disparaître l'EPS au DNB (ex brevet des collèges), promulgue des programmes sans intérêt, supprime des sections sportives et divers aménagements pour l'enseignement de la natation. Sur le terrain sportif, il faut se rendre à l'évidence que la dynamique de démocratisation est totalement en panne et ce, d'autant plus que ses personnels sont « impuissantes » dans les services, distancés sur leurs missions et, finalement « anonymisés » par rapport au mouvement sportif. Les personnels souffrent et ce n'est pas en les marginalisant qu'une politique sportive se mettra en place. D'ailleurs, on peut affirmer que faute d'une expansion des pratiques, les vertus morales et sociales du sport sont d'autant plus agitées : sport santé, sport intégration sociale etc. Tout cela est du leurre. Il faut des pratiques pour constater leurs effets. Le budget qui s'annonce sera au diapason des années précédentes : satisfecit du ministre d'un côté ; colère des acteurs de l'autre. Ce n'est pas comme cela que peut s'afficher une attitude conquérante à l'égard des JOP, entendons par là, un affichage international qui soit une future voie à suivre.

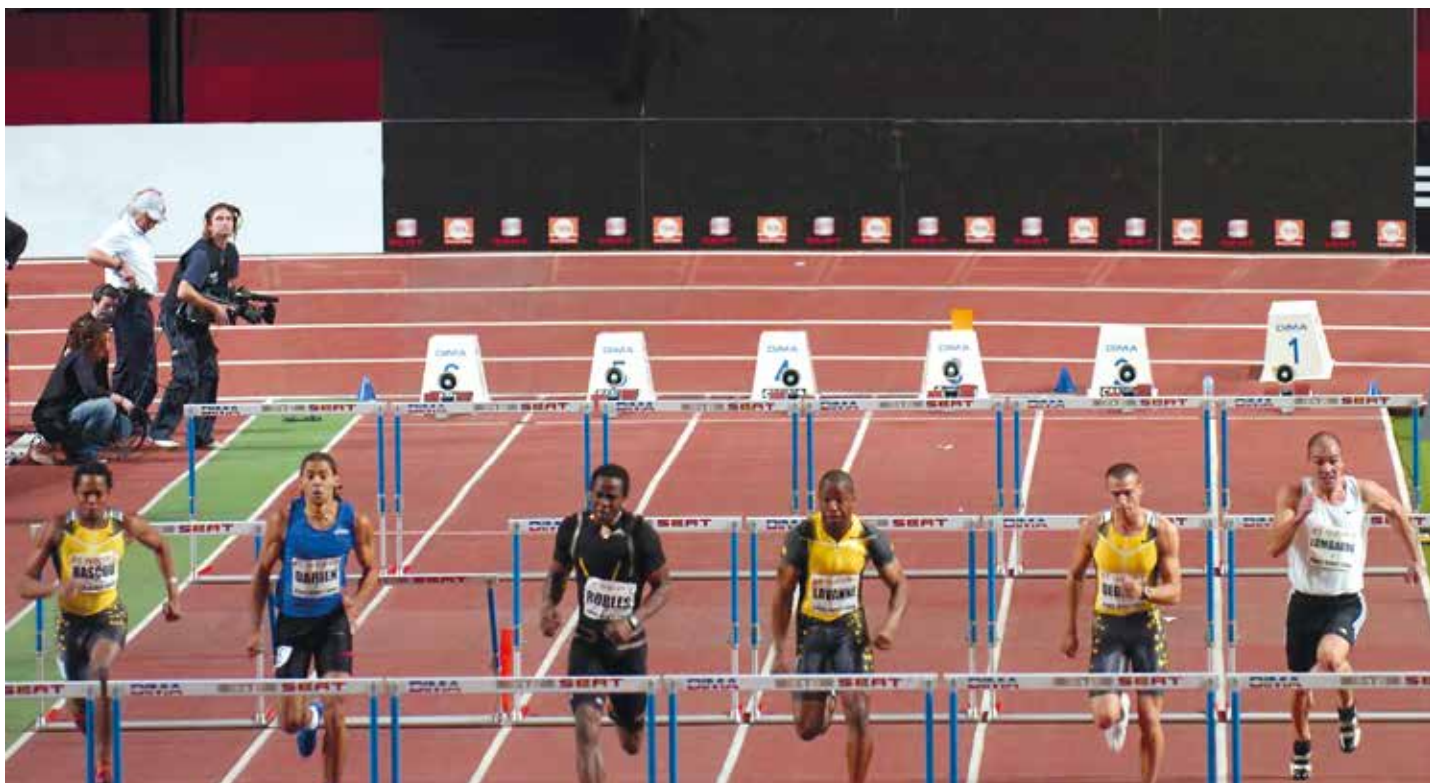
Nous devons faire entendre la double exigence : du sport et de l'EPS à l'école. 2024 doit se faire avec les jeunes, aujourd'hui scolarisés, futurs compétiteurs, mais aussi spectateurs et bénévoles. C'est dans l'école que se joue ce pari. Au lendemain des JOP de Londres, le ministre de l'éducation anglais sabrait l'EPS à l'école, et pourtant jeux dits réussis ! Raison de plus pour que le comité de candidature affirme fortement les options que nous avons dégagées, afin que le comité d'organisation, qui suivra, si Paris est désignée, ne soit pas tenté à faire des JOP un cocon parisiano-dyonisien, occupé à se partager des marchés. Les jeux olympiques sont nationaux et universels. Ils intéressent toute la France mais aussi, ils sont un vecteur d'influence au niveau international. Dans son agenda 2020, le CIO veut désenclaver le sport vers la pratique de tous. Un pari à relever. Il doit être le pari de toute la France. ■

Jean LAFONTAN

¹ Le comité de candidature n'est pas le comité d'organisation ; lui revient un rôle d'orientation dans les JO qu'il veut mettre en place, le comité d'organisation étant sur la mise en place concrète de l'ensemble des dispositifs.



© M. Hartmann par franceparalympique



© D. Lecatier

CANDIDATURE PARIS 2024

Le SNEP-FSU 93 s'invite dans le débat

Afin de ne pas laisser le comité de candidature et le département seuls responsables de la campagne sur les Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) de 2024, les profs d'EPS s'engagent avec les représentants du mouvement sportif de Seine Saint-Denis !

Depuis le 23 juin 2015 à La Courneuve, le SNEP-FSU 93 s'est invité dans les débats sur la candidature Paris 2024. En novembre 2015, les militants de l'EPS du 93, avec le comité FSGT 93 et le CDOS 93, ont fait le choix du contre-pied de la critique en bloc des JOP - symboles d'inégalités, de dopage, de dépenses publiques gâchées - en lançant un appel (<http://jop2024unechancepourle93.fr/>) qui engagerait, en cas d'obtention des Jeux pour Paris et le 93, au développement du sport dans le département. En effet, il serait impensable d'accueillir le plus grand événement sportif du monde, alors qu'1 élève sur 2 ne sait pas nager en 6^{ème} et que le taux de sportifs est un des plus faibles de France, malgré une population composée à 44% de moins de 30 ans !

L'enjeu sur cette question est de taille. Il passe, selon nous, par un développement global des conditions d'accès à la pratique sportive (équipements, transports, encadrement...). Si le sport est un élément constitutif de la culture humaine, il lui faut une politique de constructions et rénovations d'équipements sportifs de

proximité (futurs sites d'entraînement pour les JOP 2024). De même, les subventions pour les clubs qui accueillent les futurs sportifs (de plus ou moins haut niveau) ne peuvent pas subir la politique d'austérité à l'œuvre depuis plusieurs années. Enfin, les discours sur l'EPS (2016-17 : Année de l'Olympisme de l'Ecole à l'Université pour le MEN) et les enjeux qu'elle porte sont aujourd'hui contradictoires avec les réformes, notamment la disparition de l'épreuve pratique d'EPS au brevet et la faiblesse des exigences des nouveaux programmes collège !

Face à l'impopularité liée à l'organisation des JOP, l'Etat doit s'engager aux côtés du mouvement sportif du 93. La dynamique de développement des territoires en amont des jeux, souhaitée par la charte de candidature fixée par le CIO, doit s'engager dès maintenant, à moins d'un an de la décision de la ville organisatrice. Pour cela, le SNEP-FSU appelle les acteurs du mouvement sportif français à s'inviter dans le débat, en pleine campagne présidentielle, pour peser sur une candidature qui pose bien l'enjeu du débat sur le sport aujourd'hui et ne se cantonne pas aux questions financières. Le sport en Seine Saint Denis et en France doit être pris au sérieux, cela passera par un engagement effectif de tous les acteurs du sport et de l'EPS. ■

Hugo PONTAIS,
secrétaire académique SNEP-FSU Créteil

La mobilisation des personnels JS

Ca y est, le ministère des sports demande la mobilisation de ses personnels pour soutenir la candidature de Paris à l'organisation des JOP 2024 !

Début juillet, les agents ont reçu un message leur demandant d'insérer dans la signature électronique de leurs mails le double logo Paris 2024/ ministère.

Début septembre, les agents en services découvrent que des réunions de concertation sont organisées dans les CREPS avant le 30 septembre ; ils sont invités à y participer !

Dans la foulée, nous découvrons que nos services accueillent pour 8 mois des jeunes en service civique, avec pour mission de promouvoir, auprès de différents publics, la candidature de Paris pour l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024... ■

PARIS 2024, QUE FAIRE DES JEUX ?

Contribution du groupe JS du SNEP-FSU

Du ni-ni à l'appropriation critique du projet Paris 2024

La schizophrénie du militant spectateur (ou le contraire)

Chacun d'entre nous est porteur de critiques sur le système JOP, sur cet événement qui se veut virginal, utopiste, idéaliste, dans un monde de guerre et de barbarie, sur la collusion avec les marques les plus dominatrices, sur le dopage d'état ou diffus.

Et chacun d'entre nous (ou presque) ne peut s'empêcher de se brancher sur les médias, quand il n'est pas lui-même impliqué par passion ou par métier. Le citoyen comme le prof de sport est dans cette ambivalence...

Ne soyons donc plus dans cette posture de purs spectateurs du fait sportif de haut niveau et de sa critique, les jeux sont l'affaire de tous !

De par les moyens publics mobilisés, les jeux appartiennent de fait au plus grand nombre. De par leur retentissement planétaire, ils sont potentiellement vecteurs de toute critique de la domination.

Le SNEP-FSU peut et doit peser sur la posture et les orientations du comité de candidature Paris de 2024.

Du tableau des médailles à la fête du sport

Les limites du modèle nationaliste

La participation de délégations nationales aux jeux est un fait, c'est même un constituant de l'olympisme. Un autre constituant est l'universalisme : le nationalisme n'est donc pas l'alpha et l'oméga de toute participation aux jeux. Au contraire, à travers les valeurs des droits de l'homme et du progrès, les jeux sont aussi l'occasion pour les peuples et les nations de se parler. La candidature de Paris s'est placée sous le signe de l'héritage. Pour le SNEP-FSU, le débat doit donc être ouvert et la course aux médailles, nation par nation, ne saurait constituer l'unique sens de la participation aux jeux.

Les limites du modèle UK sport

Le sport britannique, inscrit dans la logique libérale à travers UK sport, est de fait devenu une caricature de sport étatique, où tout doit concourir à la victoire et où le triomphe de la nation sportive justifie tout. On mesure déjà le risque d'appauvrissement de la culture sportive des anglais, en concentrant les moyens sur les sports à forts potentiels de médailles olympiques. Le sport pour tous n'y est plus d'actualité, l'élite est prédéterminée et la dialectique sport pour tous / sport de haut niveau est renvoyée aux chimères des idéaux de progrès.

Redéfinir le statut de la victoire

N'y a-t-il que l'or qui compte ? C'est ce que semble penser nos ministres. Pour nous, participer aux jeux, avoir la chance et le mérite de confronter son talent, ses capacités humaines, dans le jeu du sport avec des sportifs qui convergent de la planète est une victoire en soi.

Cette victoire a d'autant plus de valeur si de nouveaux pays participent, si leur pratiques culturelles s'inscrivent dans les programmes, si leurs pratiques sociales et politiques permettent l'émergence du haut niveau chez eux aussi (Bangladesh, 160 millions d'individus, 0 médaille, un des premiers pays fabriquant de tenues sportives).

Face au slogan « Transformer l'argent en or », nous préférons l'alchimie de la participation, du respect et de la rencontre. Elle ne produira pas moins d'exploits !

Des jeux du progrès

Si les jeux doivent se tenir à Paris, ils doivent être les jeux du progrès

Ceux des droits sociaux et des droits environnementaux au cœur de la préparation et de la mise en œuvre de l'événement. Un jour sans béton n'est pas un jour sans soleil, contrairement à ce que pourraient penser quelques grands patrons, et nous devons veiller à ne pas laisser massacrer de nouveaux quartiers de Paris !

Une approche no-logo

Si les jeux sont aussi une bonne affaire commerciale, nous devons repenser cette dimension et faire bouger les lignes : aller par exemple du sponsoring au mécénat, redistribuer les cartes du partenariat financier en fonction de critères.

Assurer une participation du plus grand nombre aux événements.

Des politiques tarifaires d'accès aux lieux de compétitions doivent être pensées en amont, comme les politiques de déplacements et d'hébergement. Rappelons que seules 10 000 places avaient été prévues pour l'Euro 2016 pour les « quartiers », sur plusieurs millions vendues...

Quelques propositions concrètes :

- Lier la candidature et l'obtention des jeux à un plan ambitieux de développement du sport.
- Organiser les jeux paralympiques avant les jeux pour « valides ».
- Instaurer un principe de solidarité « grande nation sportive » – « petite nation sportive » par des accords bilatéraux pour préparer les jeux.
- Assurer aux citoyens ultramarins, la possibilité de participer à la fête en métropole.
- Organiser des jeux olympiques scolaires.
- Accompagner les sportifs engagés dans la préparation mais non sélectionnés.
- Accompagner les sportifs après les jeux.
- Promouvoir une déclaration européenne pour modifier le fonctionnement du CIO.

Conclusion :

Pour les militants Jeunesse et Sports du SNEP-FSU, il faut se saisir de cette candidature pour promouvoir nos valeurs et faire avancer nos mandats pour le sport et l'EPS. Nous devons poursuivre nos échanges avec le comité de candidature Paris 2024, mais aussi avec nos ministres. Qu'on se le dise, la voix du SNEP-FSU compte. Une candidature de Paris 2024 sans le soutien du syndicat qui représente plus de 80% des enseignants d'EPS et 20% des profs de sport serait pour le moins malvenue, surtout quand on sait qu'un des critères à remplir est l'adhésion de la population au projet. Alors, pourquoi ne pas fixer la date de décision de soutien du SNEP-FSU à la candidature de Paris

3 mois avant la décision du CIO ? C'est peut-être la meilleure façon de peser dans les politiques sportives en dehors et dans les jeux, en dehors et dans le territoire national. ■



RYTHMES SCOLAIRES, PEDT, TAP : les animateurs se rebellent

Les animateurs des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) ont manifesté le 19 septembre dernier. Ils disent tout haut ce que les services JS en DDI tentent de dire à leurs ministres : la qualité éducative ne peut se faire en augmentant le taux d'encadrement pour un simple animateur BAFA.

Les animateurs professionnels et leurs syndicats (pour la FSU : le SNUTER et EPA), dénoncent ces rythmes morcelés et des temps de travail oubliant préparation et concertation indispensables. Ils demandent le retour aux taux d'encadrement non-dérogatoires. De plus, une professionnalisation s'impose, car la sécurité des enfants et la qualité éducative ne s'improvisent pas.

Cette réforme pourrait être un levier des politiques Jeunesse et Sports, mais nos ministres (Valérie Fourneyron en 2013 et Patrick Kanner en 2016) se contentent de revoir les règles des accueils collectifs de mineurs (ACM) à la baisse, pour lever les freins financiers des mairies. Le travail technique et pédagogique n'est en rien valorisé ; comment faire quand il y a au mieux 1 PTP pour gérer tous les dossiers d'un département ?

À l'Éducation Nationale, qui exige des liens avec les projets d'école, les TAP sont davantage utilisés pour compléter le travail scolaire sur leurs 3 volets (citoyenneté, art & culture, numérique), que pour respecter le rythme biologique des enfants. Le danger est grand ! Cette réforme concerne tous les enfants et un effort de qualité est nécessaire. Pour le SNEP-FSU, cela passe par des compétences clairement attribuées à chaque entité :



- l'enseignement obligatoire à l'école, dont l'EPS à l'Éducation Nationale,
- les loisirs (dont les TAP ne sont qu'un temps) aux familles, associations et mairies,
- la qualité éducative des ACM et la formation des professionnels à Jeunesse et Sports.

Les liens entre ces missions sont à tisser dans les conseils municipaux, en associant les acteurs. Une continuité éducative pourrait alors s'en dégager, favorisant le vivre ensemble.

Pour JS, le SNEP-FSU demande un ministère de plein exercice avec des moyens budgétaires spécifiques à ne pas confondre avec le CNDS ou ceux de la CAF. ■

Des profs de sport en DDCCS/PP

Les questions d'égalité dans le sport vous intéressent ?

Unique en France, l'UFR STAPS de Lyon 1 a ouvert un nouveau Master sur l'égalité dans et par les Activités Physiques et Sportives (EGAL'APS).

Accessible en formation initiale, mais aussi en formation continue (sous forme de blocs de compétences), ce master EGAL'APS s'adresse aux encadrant.es et aux dirigeant.es qui souhaitent approfondir leur formation dans ce domaine.

Il vise à former et qualifier des expert.es dans la promotion de l'égalité et la lutte contre les discriminations de sexe ou de sexualité pour tous les métiers du sport.

Pour plus de détails, voir le site internet :

<http://bit.ly/1QRhtWe> ou contacter cecile.ottogalli@univ-lyon1.fr



RARÉFACTION DES FILLES EN STAPS :

mixité des métiers du sport en péril

Moins d'un tiers des étudiants en STAPS sont des femmes. La diminution se poursuit au CAPEPS (31,7% d'admissibles en 2016) et dans certains STAPS, seulement 10% de filles en L1 ! Cette situation aura des conséquences inévitables sur la répartition femmes/hommes dans les métiers du sport et de l'EPS. À Jeunesse et Sports, 23% des PTP sport sont des femmes ; 20% de femmes CTS et 11% de femmes entraîneurs nationales et DTN. Pourtant, cette situation ne reflète pas l'évolution des pratiques, puisque la part des femmes pratiquant un sport augmente régulièrement.

Un collectif « Femmes et STAPS », créé à l'initiative du SNEP-FSU et du Centre EPS et Société, a alerté diverses institutions, dont le Haut Conseil à l'Égalité. Notre problème s'inscrivant dans la priorité du gouvernement en faveur de l'égalité d'accès aux divers métiers, nous avons sollicité le ministère de l'Éducation nationale pour mener notamment une enquête auprès des lycéennes (pourquoi les filles sportives ne s'orientent-elles pas vers les STAPS ?).

Mais ce problème en percute un autre : celui d'une forte demande d'inscriptions en STAPS (220 000 demandes via APB en juin !). Ne pouvant y répondre, faute de conditions d'accueil suffisantes, les Universités procèdent à des tirages au sort illégaux (2 000 à 3 000 étudiants concernés). On voit dans ce contexte qu'il sera impossible de régler la question des filles, sans poser le problème général des STAPS : sous-encadrement, problèmes d'équipements, échec massif en 1ère année de Licence. C'est pourquoi le SNEP-FSU interpelle à nouveau la ministre et mobilise ses militant.es académiques pour qu'à l'avenir, filles et garçons, entrent et réussissent en STAPS. Les professeurs de sport sont concernés. Nous proposons d'associer à notre collectif celles et ceux qui sont intéressé.es pour travailler sur le sujet. ■

claire.pontais@snepsfu.net

L'ÉDUCATION POPULAIRE À JEUNESSE ET SPORTS

L' 'éduc' pop' des pionniers est devenue au 21^{ème} siècle l'éducation tout au long de la vie. Il y a un écart entre ce que nous savons et ce que nous connaissons ; nous apprenons tous les jours. L'être humain est naturellement curieux et, au-delà de cette curiosité, l'éducation populaire s'est investie dans l'accès à notre bien commun, la culture.

Jeunesse et Sports, cette administration amorcée en 1936, est devenue un ministère en 1967 pour piloter l'Olympisme et ses athlètes, gérer l'EPS, promouvoir les pratiques, structurer les clubs, développer le sport pour tous. Côté jeunesse, ce sont les colos, les MJC et autres équipements socioculturels qui sont soutenus. Très vite, la jeunesse a été associée à l'éducation

culturelles, l'éducation populaire se décline aussi dans le sport quand la préoccupation est d'accéder à cette variété de pratiques sociales, mais aussi culturelles. Parfois, les 2 champs se rejoignent, comme le montre une expérience bretonne visant à développer des pratiques socio-sportives.

Au CREPS de Dinard (toujours pas recréé depuis la RGPP en 2008), CEPJ et profs de sport ont en effet élaboré des formations bi-qualifiantes dans les champs du sport et de l'animation socioculturelle ; 2 diplômes étaient préparés simultanément pour permettre à des professionnels de répondre à des publics curieux de découvrir le patrimoine naturel et culturel d'une région, en faisant de la ran-

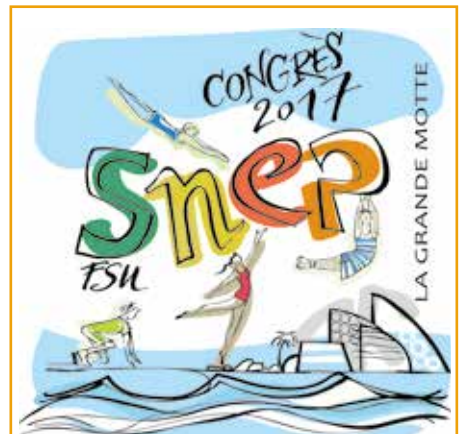


populaire puis à la vie associative. Sans ces associations, la dynamique qui propose des débats, des animations, des spectacles au plus grand nombre, serait en panne. Aujourd'hui, de nombreux professionnels existent à côté des bénévoles, afin de promouvoir cet accès à la culture pour l'émancipation du citoyen.

Portée par des CEPJ qui travaillent avec les associations, les collectivités, les structures et mouvements de jeunesse pour développer les pratiques artistiques et

donnée à pieds, à vélo ou en kayak de mer. Ces formations innovantes, portées par le MJS, gagneraient à se multiplier. Malheureusement, nos gouvernants préfèrent déléguer les formations à des organismes privés, davantage préoccupés par le produit commercial que par l'ouverture d'esprit ou l'émancipation.

La FSU et ses syndicats (le SNEP et EPA à Jeunesse et Sports) militent pour faire valoir la dimension éducative des missions JS avant celles de la réparation sociale ; EPA



Congrès 2017 du SNEP-FSU

C'est parti pour le renouvellement de toutes les instances du SNEP-FSU, du niveau départemental au national.

Le congrès national du SNEP-FSU (du 13 au 17 mars 2017 à la Grande Motte) est un élément essentiel de la vie démocratique de notre organisation syndicale. Tous les adhérents, et notamment ceux exerçant dans le secteur Jeunesse et Sports, sont invités à participer aux différentes réunions qui seront organisées localement, à donner leurs points de vue sur les différents textes qui seront portés à leur connaissance dans les bulletins, à se porter le cas échéant candidat(e)s pour être délégué(e)s au congrès, et surtout à participer au vote qui sera organisé.

La réactualisation de nos « 10 propositions pour un sport démocratisé et émancipateur » et l'interpellation des candidat(e)s aux différents scrutins de 2017 seront au cœur des débats du prochain congrès.

Ne nous y trompons pas, le scrutin 2017 à l'interne du SNEP-FSU sera regardé de près par toutes celles et ceux qui nous veulent « tant de bien ». A nous de leur faire la démonstration éclatante de notre force collective. ■

Michel ROTENBERG

est fortement impliqué auprès des CEPJ quand le SNEP construit avec les professeurs de sport ses propositions pour un sport démocratisé et émancipateur. L'éducation populaire est une mission d'intérêt général, continuons de la promouvoir ! ■

Pierre-Yves DORÉ

REFONTE DE LA FORMATION INITIALE DES PERSONNELS JS

Profitant des travaux sur la formation initiale statutaire engagés dans toute la fonction publique, la DRH a réuni (mai et juillet 2016) les représentants des personnels JS pour présenter son projet, engagé en 2014, à la suite du rapport de l'Inspection Générale JS et des difficultés rencontrées par le CREPS de Poitiers, opérateur de la formation.

A Jeunesse et Sports, nos formations répondent aux 2 exigences de la direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP), qui est chargée du pilotage interministériel, puisque nous avons une formation de « professionnalisation » (connaissances de base acquises avant le concours et reconnues par celui-ci) pour des stagiaires (et non des élèves affectés en école) qui est basée sur « l'alternance ». La DRH estime qu'il convient toutefois de les faire évoluer.

Pour les organisations syndicales, avant de s'intéresser aux contenus de la formation, il faut d'abord travailler sur les missions et se demander ce qu'on attend des agents pour mener les politiques publiques, pour ensuite définir les objectifs de la formation et enfin réfléchir au parcours à proposer aux agents recrutés. De plus, le moment est mal choisi, puisque des modifications concernant le statut des PTP vont intervenir avec la mise en œuvre des mesures PPCR (parcours professionnels carrières rémunération) à partir de 2017. Nous demandons le report des travaux FIS, mais sans succès, car la DRH a décidé de faire bénéficier de ce dispositif aux personnels qui entrent en formation en septembre 2016 !

Pour rappel, le rapport de l'IGJS concluait à la nécessité, dans un contexte en pleine évolution et interministériel, de mieux structurer l'organisation de l'alternance lors de l'année de stage et mieux permettre aux agents JS recrutés,

d'acquérir et maîtriser un socle de connaissances et de compétences s'appuyant sur des contenus précis de formation. Le SNEP-FSU ne s'oppose pas à ces principes, nous contestons en revanche la façon dont ils sont traduits en actes. Ainsi, le socle commun devrait selon nous tourner autour des compétences techniques et pédagogiques des PS, CTPS et CEPJ. Au lieu de ça, il s'agit de formater les nouveaux collègues, avec des informations administratives sur les droits et obligations des fonctionnaires, l'organisation territoriale de l'Etat, les politiques interministérielles, etc.

Pour le SNEP-FSU, il est nécessaire que la formation initiale ouvre aux différentes fonctions du métier (CAS, CTS, FOR) et à la variété des structures (services, fédérations, établissements). Il s'agit en effet de préparer des collègues à un métier, celui de « prof de sport » (vision à long terme), et non de former/adapter des agents aux missions du poste sur lequel ils sont affectés lors de leur recrutement. Nous nous opposons donc, comme les autres syndicats, au renforcement du rôle et du pouvoir du chef de service qui sera désormais le seul à donner son avis sur la titularisation du stagiaire, la commission finale présidée par l'IG évaluant uniquement la formation suivie. De même, nous revendiquons l'encadrement des stagiaires par des personnels JS, pour notamment transmettre la culture métier.

Le SNEP-FSU insiste sur le statut de « concepteur » du PTP sport, qui travaille dans le cadre d'un contrat d'objectifs ou d'une lettre de missions (dont il est à l'initiative) ; il n'est pas un agent administratif soumis à une « fiche de poste », terme employé à de nombreuses reprises dans les documents.

L'administration prend note.

2 semaines plus tard, nous découvrons les arrêtés, une fois publiés, avec de profondes mo-

difications, parmi lesquelles la suppression de la possibilité, pour un stagiaire, d'être affecté en CREPS / école ! Ce point sera fort heureusement corrigé ! ■

A la rencontre des stagiaires à Poitiers (13/09/16)

Lors du séminaire d'accueil inter-corps, le SNEP-FSU et le SNAPS-UNSA ont rencontré le directeur du CREPS et le responsable de la FIS. Ces derniers ont reconnu avoir organisé, dans l'urgence, tout un programme de formation pour les différents corps de personnels JS, sur la base de documents non stabilisés... Ils ont d'ailleurs remis aux stagiaires des mémentos de la formation qui seront corrigés en cours d'année ! Nous leur avons fait par ailleurs remarquer que le programme de formation prévoit un seul module « cœur de métier » et que les formations sont essentiellement administratives, sur la base de contenus qui sont en principe maîtrisés pour l'obtention du concours... Nous avons enfin dénoncé le format de ce séminaire d'accueil où les stagiaires (dont une majorité de CTPS) sont assis toute la journée dans un amphithéâtre à écouter la bonne parole de responsables de l'Administration Centrale complètement coupés des réalités de terrain.

En conclusion :

Pour le SNEP-FSU, le message est clair : il s'agit de formater les nouveaux collègues JS et en faire des fonctionnaires polyvalents dociles... Pourtant, la richesse du ministère Jeunesse et Sports tient surtout à des hommes et des femmes à l'expertise reconnue, capables de s'adapter et de concevoir des actions pour la promotion et le développement du sport dans toutes ses dimensions ! Nous continuerons donc, dans l'intérêt du sport et avec la profession, à défendre les spécificités Jeunesse et Sports.

Gwénaëlle NATTER

Les recrutements 2016

Le SNEP-FSU a une nouvelle fois dénoncé le calendrier des concours et le faible nombre de recrutements. Si la DRH a réussi à avancer les concours de CTPS, CEPJ et IJS pour leur permettre de débiter leur formation en septembre 2016 (comme par le passé), les lauréats du concours de prof de sport ne prendront eux leurs fonctions que fin décembre, pour entrer en formation en janvier 2017. Il y a donc un décrochage par rapport aux autres corps spécifiques JS, et ce au moment où l'administration demande davantage de travail en commun dans la formation... ironique ! Le SNEP-FSU continuera de militer pour revenir à des recrutements au 1er septembre, période la plus adaptée aux contraintes familiales et personnelles des lauréats au concours, mais aussi aux réalités du métier et des missions. En effet, qu'on soit en service, en établissement ou en fédération, le calendrier scolaire est la référence dans le monde sportif...

AVANCEMENT DES PROFS DE SPORT :

4 mois de retard mais 9% de promotions supplémentaires !

Après plusieurs mois de bras de fer avec la DRH, les élus du personnel ont fini par trouver un compromis avec l'Administration et obtenu une quinzaine de promotions supplémentaires au grand choix !

Rappelons que si la DRH avait accepté de conserver le barème antérieur, dans l'attente de la mise en place des mesures PPCR (Parcours Professionnels Rémunérations Carrières) dans la fonction publique en 2017, les avancements d'échelon auraient été étudiés en mars et l'accès à la hors classe en mai 2016.

Au lieu de ça, la DRH a décidé, quelques jours avant la CAP de mars, de modifier le barème permettant de classer les agents pour les avancements d'échelon, estimant que prendre en compte le critère d'âge était illégal. Elle voulait aussi en profiter pour introduire l'avis du chef de service. Sur ces 2 points, les représentants du personnel ont clairement et unanimement indiqué leur désaccord, le SNEP-FSU ajoutant qu'il n'était pas concevable de modifier les règles en cours d'année.

Au final, après plusieurs réunions de travail très tendues, le SNEP-FSU et le SNAPS-UNSA sont parvenus à un accord. Même si nous n'avons pas obtenu de revenir au barème des années précédentes, le compromis s'inscrit pleinement dans les mandats FSU qui sont la défense du plus grand nombre face aux intérêts particuliers ainsi que la recherche d'équité et d'égalité de traitement de tous les collègues avec des règles et barèmes. En effet, si le critère d'âge disparaît, nous avons refusé d'introduire toute forme de promotion discrétionnaire (hors barème), qu'elle émane de l'Administration ou des Organisations Syndicales, ce qui permet à chaque collègue de comprendre avec des éléments objectifs pourquoi il est promu ou non. De plus, nous avons obtenu en 3^e critère le fait de prioriser les col-

lègues étant passés à l'ancienneté à l'échelon précédent (puis choix et grand choix), demande de longue date du SNEP-FSU, permettant de faire davantage tourner les promotions pour se rapprocher du mandat FSU pour un avancement unique. Enfin, compte-tenu de la difficulté à départager les ex aequo avec ce barème (E : 18 ex aequo pour 11 promotions restant possibles au 6^e échelon au regard des quotas 2016), la DRH a fini par accepter de promouvoir – de manière exceptionnelle – tous les agents parfaitement ex aequo (même note + même ancienneté + même mode d'accès au précédent échelon), ce qui permet à 15 collègues supplémentaires de bénéficier d'une promotion au grand choix cette année, auxquels s'ajoutent 2 promotions supplémentaires au choix (régularisées lors de la CAP suivante, suite à une erreur dans leur situation administrative).

Pour l'attribution des promotions 2015/2016, les éléments suivants ont été retenus :

- **critère n°1** : classement des agents par note (dans la mesure où 90 % de collègues notés au maximum de leur échelon, seuls ceux ayant la note maximale peuvent espérer une promotion).
- **critère n°2** : ancienneté en jours calculée en ajoutant l'ancienneté dans la Fonction Publique et l'ancienneté dans le corps des professeurs de sport (y compris en détachement).
- **critère n°3** : mode d'accès au précédent échelon (ancienneté > choix > grand choix).
- **critère n°4** : limitation à 3 grands choix successifs.

Au final, la CAP du 19/07/16 aura permis de promouvoir 176 profs de sport au Grand Choix, 214 au Choix et 109 à l'ancienneté.

L'accès à la Hors Classe des profs de sport ainsi que celui des CTPS seront examinés lors de la CAP prévues en octobre et novembre 2016.

Pour consulter les comptes-rendus des CAP : <http://www.snepfusu.net/mjs/index.php> ■

Gwénaëlle NATTER
élue SNEP-FSU à la CAP des profs de sport

Prise en compte des avancements dans les salaires

La CAP du 19/07/16 a examiné la situation des agents promouvables entre le 01/09/15 et le 31/08/16. Aux 4 mois de retard dans la tenue de la CAP sont venues s'ajouter des difficultés informatiques (vive RenoirRH !) qui ont contraint les gestionnaires de la DRH à vérifier 1 par 1 la situation de chaque agent, avant de réaliser les arrêtés d'avancement puis les transmettre aux services JSCS et à la DDFIP 93 pour leur prise en compte dans les salaires. En principe, les avancements apparaîtront sur les payes du mois d'octobre, avec un rattrapage de salaire depuis la date de promotion de l'agent concerné. Pour les collègues promus à la date du 01/09/15, ce rattrapage couvrira donc une période supérieure à un an !

Bulletins de salaire

Ça aide pour les démarches : nous sommes le samedi 1^{er} octobre 2016 et je viens de recevoir, par voie postale, mon bulletin de salaire d'août 2016. Comprenez qui pourra !!! Heureusement qu'on a une DRH au top du top...



SNEP - 76 rue des Rondeaux - 75020 PARIS

Identité	Date de naissance	Sexe : F <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/>	Situation professionnelle	Etablissement d'affectation ou zone de remplacement			
	Nom			Code établissement			
	Nom de jeune fille			Nom			
	Prénom			Adresse complète			
	Adresse complète						
	Mail						
	Téléphone fixe						
	Téléphone portable						
				Echelon (ou groupe pour les retraités)			
				Situation administrative (entourez ci-dessous)			
		TZR	Poste fixe	Disponibilité	Congés (parental...)		
		Prof de sport stagiaire	Prof stagiaire	Agrégé stagiaire			
		CPA : 50% / 70% / 80%	Temps partiel : %				

Bulletins	Envoi des bulletins syndicaux	Autorisation indispensable pour recevoir le bulletin
	<input type="checkbox"/> Version papier <input type="checkbox"/> Adresse personnelle OU <input type="checkbox"/> Adresse établissement <input type="checkbox"/> Version électronique	J'accepte de fournir au SNEP les informations nécessaires me concernant et l'autorise à faire figurer des informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6/01/78. Cette autorisation est révocable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNEP - Service informatique, 76 rue des Rondeaux, 75020 PARIS.
		Date et signature

Cotisations SNEP METROPOLE 2016-2017

		Catégorie/échelon												
		1	2	3	4	5	6/A1	7/A2	8/A3	9	10	11		
Catégorie professionnelle	Prof EPS - Prof de sport - PCEA Agri - ENS	Stagiaire CAPEPS ext	140 €	147 €	155 €	159 €	169 €	181 €	193 €	208 €	224 €			
	Prof Hors Classe - Prof de Sport Hors Classe		169 €	191 €	204 €	219 €	237 €	252 €	266 €					
	Bi-admissible		144 €	151 €	160 €	171 €	180 €	193 €	208 €	225 €	235 €			
	Agrégé - CTPS	Stagiaire AGREG ext	163 €	177 €	189 €	202 €	217 €	233 €	250 €	266 €	279 €			
	Agrégé- CTPS Hors Classe		224 €	237 €	250 €	266 €	279 €	300 €	312 €	328 €				
	AE - CE - PEGC		116 €	123 €	129 €	135 €	142 €	148 €	156 €	164 €	174 €	184 €		
	CE - PEGC Hors Classe			174 €	184 €	208 €	224 €							
	CE - PEGC Classe Ex.		208 €	226 €	237 €	252 €	266 €							
	MA et CDI		103 €	111 €	114 €	122 €	131 €	138 €	148 €					
	Prof EPS stagiaire à l'externe	100 €												
	Prof de Sport stagiaire à l'externe	100 €												
	Agrégé stagiaire sur 1er poste	110 €												
	Congé parental - disponibilité	42 €												
Vacataire - Contractuel	42 €													
Congé de formation	100 €													
		Stagiaire non reclassé : selon échelon de la catégorie d'origine												
		CPA : 50%, 70% ou 80% de la cotisation normale (selon votre CPA)												
		Temps partiel : à calculer selon l'échelon et la quotité de service												
		Abonnement Bulletin (non syndicales, institutions, ...) 60 €												
		Non titulaire/non réemployé 30 €												
		Etudiant 30 €												
		Montant du traitement ou de la pension mensuelle (net)												
Retraité et contrat local HDF		Inférieur à 1000 €	→ groupe 1	49 €								Entre 2051 € et 2300 €	→ groupe 6	115 €
		Entre 1001 € et 1300 €	→ groupe 2	66 €								Entre 2301 € et 2500 €	→ groupe 7	132 €
		Entre 1301 € et 1550 €	→ groupe 3	81 €								Entre 2501 € et 2700 €	→ groupe 8	146 €
		Entre 1551 € et 1800 €	→ groupe 4	92 €								Entre 2701 € et 2900 €	→ groupe 9	158 €
		Entre 1801 € et 2050 €	→ groupe 5	101 €								Supérieur à 2900 €	→ groupe 10	166 €

Je choisis de payer ma cotisation...

Par chèque à l'ordre du SNEP Nombre de chèques (max 5)

Par prélèvement(s) en une ou plusieurs fois (effectué le 5 de chaque mois jusqu'au 5 juin, max 5 fois). Remplissez le mandat ci-dessous.

Nombre de prélèvements 1er mois de prélèvement

PRELEVEMENT MANDAT En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) le SNEP à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNEP. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée : - dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé, - sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.	Nom	
	Prénom	
	Adresse	
	Compl. d'adresse	
	CP - Ville	
	Pays	
	Code IBAN	
	Code BIC	
	Paiement récurrent <input checked="" type="checkbox"/>	MERCI DE JOINDRE UN RIB
	NE RIEN INSCRIRE ICI ⇄	<input type="text"/>

Pour le compte au
SNEP
76, rue des Rondeaux
75020 PARIS

Ref : cotisation SNEP

A :

Le :

Signature :

CREDIT D'IMPOT

Vous bénéficiez d'un crédit d'impôt égal à 66% du montant de votre cotisation.

Par exemple, une cotisation de 147 € ne vous coûte réellement que 49,98 €.